

Agenda 21

Programme d'actions



Changement climatique



Ressources et biodiversité



Epanouissement des humains



Cohésion sociale et solidarité



Consommation responsable

Sommaire

I. Message du Président de la Communauté urbaine de Cherbourg.....	5
II. Présentation de l'Agenda 21	6
A. Une ambition structurée pour un développement plus durable.....	6
B. Les compétences de la Communauté urbaine de Cherbourg.....	6
III. Elaboration de l'Agenda 21	7
A. Eléments de contexte et méthodologie générale d'élaboration	7
B. Lancement de la réalisation de l'Agenda 21 : instances de pilotage et sensibilisation.....	8
C. L'élaboration du diagnostic	9
D. La détermination de la stratégie de développement durable	10
E. Architecture générale du programme d'actions.....	12
F. L'élaboration du programme d'action	13
IV. Stratégie de développement durable, mise en œuvre et gouvernance de l'Agenda 21	14
A. Stratégie de développement durable	14
B. Mise en oeuvre et gouvernance de l'Agenda 21	15
C. Animation de l'Agenda 21	15
V. Programme d'actions de l'Agenda 21.....	16
Action n°1 : Soutenir le développement de projets d'écotourisme	16
Action n°2 : Développer un pôle de compétences sur l'énergie.....	17
Action n°3 : Former les artisans à la construction - rénovation environnementale	18
Action n°4 : Renforcer l'attractivité du pôle universitaire cherbourgeois – Extension du hall technologique	19
Action n°5 : Organiser des campagnes de promotion de la Communauté urbaine et du Cotentin	20
Action n°6 : Encourager la connaissance réciproque des attentes des entreprises et des structures d'insertion	21
Action n°7 : Poursuivre les actions en direction de la propreté des villes	22
Action n°8 : Optimiser la collecte des déchets	23
Action n°9 : Fluidifier la circulation en ville	24
Action n°10 : Améliorer la santé des habitants.....	25
Action n°11 : Améliorer la santé des publics prioritaires de la politique de la ville et du programme régional d'accès à la prévention et aux soins	26
Action n°12 : Prendre en compte le développement durable dans tous les projets d'aménagement et d'urbanisme, maîtriser l'artificialisation du territoire et lutter contre la périurbanisation	27
Action n°13 : Participer à la mise en place de contrats territoriaux de la qualité des eaux.....	28
Action n°14 : Améliorer l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées	29
Action n°15 : Accueillir les gens du voyage.....	30
Action n°16 : Maintenir et développer l'effort de solidarité de la Communauté urbaine.....	31
Action n°17 : Participer à la solidarité Nord / Sud	32
Action n°18 : Améliorer la qualité environnementale du bâti.	33
Action n°19 : Favoriser l'accès social à la propriété.....	34
Action n°20 : Coopérer entre communes et intercommunalités voisines du Nord-Cotentin	35
Action n°21 : Promouvoir avec les autres partenaires les démarches de développement durable	36
Action n°22 : Réduire le volume des déchets générés sur le territoire	37
Action n°23 : Augmenter le taux de valorisation des déchets	38
Action n°24 : Suivre la diversité biologique et la faire connaître aux habitants	39
Action n°25 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et de l'accotements des routes	40
Action n°26 : Assurer le raccordement correct aux réseaux d'eaux usées et pluviales	41
Action n°27 : Réaliser la mise aux normes des stations d'épurations	42
Action n°28 : Réguler l'écoulement des eaux pluviales et inciter à leurs réutilisations	43
Action n°29 : Créer un poste transversal consacré à la gestion énergétique.....	44
Action n°30 : Etudier l'opportunité de prendre compétence sur le « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »	45
Action n°31 : Publier un rapport annuel sur l'énergie et les gaz à effet de serre	46
Action n°32 : Exploiter les diagnostics énergétiques et effectuer des diagnostics sur cibles	47
Action n°33 : Mettre en place un plan de déplacement entreprise et étudier le meilleur scénario pour le choix des combustibles et la gestion des flottes de véhicules.....	48
Action n°34 : Etudier le potentiel des énergies renouvelables et des économies d'énergie.....	49
Action n°35 : Réaliser un bilan carbone du patrimoine de la Communauté urbaine	50
Action n°36 : Réaliser un plan climat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	51
Action n°37 : Création d'une chaufferie bois sur le site de traitement des déchets du Becquet	52
Action n°38 : Réduire la longueur et le nombre de déplacements	53
Action n°39 : Favoriser l'usage des transports doux	54
Action n°40 : Pérenniser la gouvernance de l'Agenda 21	55
Action n°41 : Favoriser la transversalité entre les services.....	56

Action n°42 : Développer les démarches de management dans les directions appropriées (9 000, 14 000, 19 000 ou intégrées)	57
Action n°43 : Favoriser l'adoption de comportements et de gestes ecocitoyens par le personnel.....	58
Action n°44 : Mettre en place une commande publique éco-responsable	59
Action n°45 : Poursuivre et amplifier la sensibilisation à destination des habitants.....	60

I. Message du Président de la Communauté urbaine de Cherbourg

La Communauté urbaine de Cherbourg a signé avec l'Etat le 27 janvier 1993, la charte communautaire d'environnement.

La Communauté urbaine entend, avec la réalisation de l'Agenda 21 du contrat d'agglomération, engager une nouvelle contractualisation avec l'Etat, en mettant en cohérence nos politiques pour répondre aux enjeux du développement durable.

L'élaboration de l'Agenda 21 communautaire, s'articulera autour des grands chantiers déjà engagés, notamment le contrat d'agglomération, le contrat ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique) qui constitue le volet énergie, efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique de l'Agenda 21, les opérations liées aux politiques de la ville et de l'habitat, les démarches de management telles la certification ISO 14001 et les démarches de haute qualité environnementale, et bien sur la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable.

La mise en cohérence et l'évaluation dans une perspective de développement durable de l'ensemble de ces chantiers est l'objectif de l'Agenda 21.

Trois grandes étapes se sont succédées, la réalisation du diagnostic, la définition d'une stratégie et de scénarios et enfin la rédaction d'un programme d'actions.

Durant le diagnostic la population, au travers d'une enquête, et de nombreux acteurs, au travers d'entretiens privilégiés, ont pu s'exprimer. Le diagnostic a ainsi permis de mesurer les atouts et les faiblesses, les menaces et les opportunités de l'agglomération en matière de développement durable.

La deuxième phase notamment au travers des ateliers du développement durable consacrés à la dynamique économique et attractivité du territoire, la solidarité et satisfaction des besoins, les ressources naturelles et cadre de vie et la culture du développement durable et gouvernance, a permis de définir la stratégie et les scénarios d'intervention.

Tous les participants à ces ateliers avec leurs réseaux, leurs connaissances du territoire et leurs compétences dédiées, ont permis d'assurer la transversalité de l'approche.

L'enquête de la population durant le diagnostic, les ateliers du développement durable, et de manifestations plus spécifiques tels les états généraux de l'éducation à l'environnement, ont permis la participation des acteurs.

Les thèmes des ateliers précédemment décrits, avaient été définis avant la parution des appels à projets issus de la circulaire du 13 juillet 2006 (relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux et appel à reconnaissance de tels projets).

La phase finale concerne la définition du programme d'actions, qui dans sa rédaction tient compte des 5 finalités du cadre de référence (des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21) :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- épanouissement des tous les êtres humains ;
- dynamique de développement suivant des moyens de production et de consommation responsables.

La conduite de la réalisation de l'Agenda 21 est réalisée par un comité de pilotage regroupant le président, 6 vice-présidents et les organismes suivants : la DRIRE, la DIREN, l'ADEME, l'Agence de l'eau, le conseil régional de Basse-Normandie, le conseil général de la Manche et l'éducation nationale, qui a permis d'assurer la cohérence et la complémentarité des politiques sur notre territoire.

L'évaluation est un enjeu fort de l'Agenda 21, quatre indicateurs, de contexte, de réalisation, de résultat et d'impact ayant été définis.

Enfin, cet Agenda 21 permettra d'engager une démarche d'amélioration continue des pratiques de développement durable, sachant que dans ce domaine, la Communauté urbaine a déjà acquis un savoir-faire, puisque son service assainissement, géré en régie, est depuis 2001, certifié ISO 14 001.

II. Présentation de l'Agenda 21

A. Une ambition structurée pour un développement plus durable

L'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Cherbourg constitue un projet stratégique pour le 21^{ème} siècle.

Il assure la mise en œuvre concrète du développement durable sur le territoire communautaire et offre à la Communauté urbaine un cadre de référence pour interroger ses politiques, ses actions, ses projets et ses pratiques au regard du développement durable et mieux guider l'action sur le long terme.

Il doit permettre de développer une approche globale de gestion, favoriser une meilleure cohérence entre des actions sectorielles et les moyens engagés et maîtriser les dépenses publiques.

L'Agenda 21 encourage les élus et les services à s'ouvrir davantage à la population et aux autres acteurs du territoire afin de faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux projets et les enrichir. Une approche coopérative est recherchée.

Enfin l'Agenda 21 doit permettre de contribuer au changement des comportements citoyens plus écologiquement et socialement responsables.

B. Les compétences de la Communauté urbaine de Cherbourg

Le programme d'action est porté par l'EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale - de la Communauté urbaine de Cherbourg, créé en 1971.

Les actions prévues sont donc en rapport immédiat avec les compétences historiques des Communautés urbaines définies par la loi n° 66-109 du 31 décembre 1966, les compétences élargies par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et, dans le contexte local, les compétences obligatoires ou facultatives transférées par les communes membres depuis 1971.

1. Les compétences obligatoires (Article L. 5215-20-1 alinéa 1 du C.G.C.T)

Les domaines d'intervention de la Communauté urbaine de Cherbourg entrent dans le champ des compétences obligatoires définies par la loi du 31 décembre 1966. Ils recouvrent :

Dans le domaine de l'aménagement de l'espace communautaire :

Chartes intercommunales de développement et d'aménagement, schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU) ou documents d'urbanisme en tenant lieu, constitution de réserves foncières intéressant la Communauté urbaine après avis des conseils municipaux, création et réalisation des zones d'aménagement concertées.

Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement mentionnés à l'article L 332.9 du Code de l'Urbanisme.

Transports urbains de voyageurs.

Voirie et signalisation.

Parcs de stationnement, les communes en assurent la gestion.

Dans le domaine du développement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

Création et équipement des zones de rénovation urbaine, des zones de réhabilitation, des zones industrielles, des zones artisanales, des zones d'activité tertiaire, touristique, portuaire et aéroportuaire, actions de réhabilitation d'intérêt communautaire.

Actions de développement économique.

Lycées et collèges par le versement de subventions à la communauté éducative.

Construction, aménagement et entretien des locaux scolaires dans les zones d'habitat ci-dessus ; à l'expiration d'un délai de 10 ans à dater de leur mise en service, la propriété et l'entretien de ces locaux sont transférés d'office à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés, la Communauté urbaine continuant d'assurer la charge des annuités d'emprunts.

Dans le domaine de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Programme local de l'habitat

Politique du logement d'intérêt communautaire

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat

Service du logement et organisme d'habitation à loyer modéré

Création et équipement des zones d'habitat comportant un minimum de 400 logements

Dans le domaine des grands services d'intérêt général et de protection et de mise en valeur de l'environnement

Eau, assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole.

Ordures ménagères, nettoyage.

Service de secours et de lutte contre l'incendie. La gestion du service est assurée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Abattoir, marchés d'intérêt national.

Crématorium.

2. Les compétences facultatives transférées par l'ensemble des communes, à la Communauté urbaine de Cherbourg (article L.5215-20-1 alinéa 11)

Compétences à caractère social - Expression de la solidarité locale

Relogement de l'Association "Femmes" dans l'immeuble sis 12, rue de la Marine à Cherbourg - Acquisition de l'immeuble et travaux.

Garantie de l'emprunt souscrit par l'association des Papillons Blancs de Cherbourg pour l'acquisition de matériel équipant "l'atelier protégé".

Garantie des emprunts souscrits par le conseil d'administration du Centre Hospitalier Louis Pasteur pour l'acquisition et la mise en place d'un scanner.

Mise à disposition en faveur de l'association LE CAP d'un terrain viabilisé pour l'implantation d'unités de vie.

Garantie des emprunts pour la construction du Centre Hospitalier Louis Pasteur

Aménagement et gestion des terrains destinés à l'accueil des gens du voyage

Animation du dispositif local de prévention de la délinquance "CISPD"

Compétences relatives à la communication

Participation à la création d'une radio locale (F.I.P. Cherbourg) filiale de Radio France.

Participation aux travaux d'aménagement des locaux de la station F.R.3. Normandie (Studio de Cherbourg)

Participation à l'aménagement numérique du territoire: établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de la communication

Compétences à caractère économique et culturel

Garantie des emprunts pour la construction d'un nouvel hippodrome.

Remboursement des annuités d'emprunt du centre culturel construit par la ville de Cherbourg

Création et gestion de la cité de la mer.

Eclairage public

Équipement de zones d'habitat supportant un minimum de 400 logements, des zones de rénovation urbaine, des zones de réhabilitation, des zones industrielles et des zones artisanales.

Équipement et grosses réparations sur les axes structurants de l'agglomération.

Voies nouvelles et réseaux

Instauration de la participation pour le financement de tout ou partie des voies nouvelles et assimilées et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions (arrêté préfectoral du 9 mai 2003)

3. Les compétences déléguées par l'Etat à la Communauté urbaine de Cherbourg

Délégation de compétence en matière d'attribution des aides à la pierre.

Afin de mener une politique de développement durable exhaustive, intégrée et élargie à l'ensemble des problématiques identifiées dans le diagnostic, l'action 21 « Promouvoir avec les autres partenaires les démarches de développement durable » a été prévue au programme d'actions.

Cette action permet à l'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Cherbourg de faire face aux problématiques de développement durable qu'elle ne peut traiter eu égard à ses compétences ; elle doit permettre d'inciter les acteurs dans leurs champs de compétences de mener une action spécifique.

III. Elaboration de l'Agenda 21

A. Eléments de contexte et méthodologie générale d'élaboration

L'élaboration de l'Agenda 21, débutée en mars 2006, s'est étendue sur une période de 15 mois pour s'achever en juin 2007 avec l'adoption d'un programme d'actions visant à structurer les interventions de la Communauté urbaine en faveur d'un développement plus durable.

L'ensemble de la démarche a été menée au regard du cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable, élaboré par les services du Ministère de l'écologie et du développement durable, sous la

direction du délégué interministériel au développement durable qui propose de regrouper les ambitions de développement durable en un nombre de cinq finalités essentielles :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Par ailleurs la démarche est structurée selon cinq d'éléments déterminants :

- une stratégie d'amélioration continue ;
- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation.

Plusieurs phases se sont succédées pour parvenir à ce résultat comme le présente le tableau ci-dessous.

Phase 1	Phase 2	Phase 3
Réalisation du diagnostic	Définition de la stratégie et des orientations	Elaboration du programme d'actions
1. Lancement et cadrage 2. Collecte documentaire et recueil des perceptions – Entretiens 3. Consultation de la population – Enquête d'opinions 4. Synthèse croisée	1 Définition concertée des enjeux et objectifs prioritaires – Ateliers 21 2. Formalisation du projet de développement durable – Feuille de route	1. Mobilisation des partenariats – Document de pré-programmation 2. Elaboration concertée du programme d'action – Fiches projets et actions 3. Finalisation de l'Agenda 21 – Programme d'actions
Mars – Octobre 2006	Octobre – Mars 2007	Mars – Septembre 2007
Mise en œuvre et renouvellement du programme d'actions 2007 – 2012		

La réalisation de l'Agenda 21 et plus globalement de la démarche de développement durable a été confiée à la Mission environnement de la Communauté urbaine, assistée dans cette mission par les équipes du Département « Environnement et Développement Durable » du cabinet Ernst & Young.

Dans ce contexte, la Mission environnement s'est tenue et se tient toujours disponible auprès des élus, cadres, agents ou partenaires de la Communauté urbaine de Cherbourg pour répondre aux questions concernant le développement durable.

B. Lancement de la réalisation de l'Agenda 21 : instances de pilotage et sensibilisation

La première étape a été de définir les instances de gouvernance du processus d'élaboration de l'Agenda 21. Deux organes ont ainsi vu le jour, qui ont suivi l'ensemble de la démarche et doivent être pérennisés dans la phase de mise en œuvre du programme d'actions.

Un comité technique tout d'abord, véritable « équipe projet de l'Agenda 21 », constituée d'un nombre restreint d'acteurs avait pour mission de suivre l'aspect opérationnel et technique de la mission, d'en planifier et d'en organiser le bon déroulement.

Ce comité technique regroupait :

- les élus, représentés par Monsieur Christian Léonard, Vice-président en charge de l'environnement et de l'Agenda 21 ;
- la direction du pôle opérations et services techniques, en la personne de Monsieur Yves Duval, Directeur général du Pôle opérations et services techniques ;
- la Mission environnement avec Monsieur Jean-Luc Simon, chargé de mission ;
- le cabinet Ernst & Young.

Un comité de pilotage complétait le dispositif. Le comité de pilotage avait pour mission de s'assurer du bon déroulement de la mission, de valider la méthodologie à suivre ainsi que les avancées réalisées, et de prendre des décisions politiques et partenariales vis-à-vis des propositions du Comité technique.

Le Comité de pilotage regroupait, en sus des membres du Comité technique :

- le président de la Communauté urbaine de Cherbourg ;

- les vice-présidents de la Communauté urbaine en charge de l'eau et de l'assainissement, des ordures ménagères, de l'urbanisme commercial, des zones d'activités, de l'immobilier d'entreprise, de la communication, du tourisme, de la promotion et de l'opération de renouvellement urbain de Tournelville, de l'organisation des transports urbains ; du plan local d'urbanisme, de l'urbanisme opérationnel et réglementaire, des technologies de l'information et de la communication ; de la programmation communautaire, du contrat d'agglomération, des programmes européens, du contrôle des délégations de service public et des associations, de la politique scolaire, des bâtiments communautaires, de la présidence de la commission d'appels d'offres et de la présidence des autres commissions et jurys institués par le CMP ;
- les partenaires de la Communauté urbaine (l'ADEME, l'Agence de l'eau Seine Normandie, la DIREN, la DRIRE, l'organisme Eco-Emballages, l'éducation nationale, le Conseil régional et le Conseil général) ;
- la personne en charge du contrat ATEnEE de la Communauté urbaine ;
- un représentant du secrétariat de la Communauté urbaine.

Le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 a été marqué par la réunion de chacune de ces deux instances ainsi que par un atelier de sensibilisation des cadres et agents de la Communauté urbaine au développement durable.

Chacune des réunions a permis de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que le développement durable ?
- Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?
- Qu'est-ce que le cadre de référence élaboré sous la direction du délégué interministériel au développement durable ?
- Quelles sont les collectivités dotées d'un agenda 21 ?
- Quels résultats concrets peut-on attendre d'un agenda 21 ?
- Quel Agenda 21 pour la Communauté urbaine de Cherbourg ?
- Quel peut-être le rôle et l'apport de chacun à l'élaboration de l'Agenda 21 ?

Il était en effet important que chacun, en amont de l'élaboration de l'agenda 21, comprenne bien les enjeux de la démarche mais aussi puisse se repérer et se positionner par rapport à son déroulement et à sa participation personnelle.

C. L'élaboration du diagnostic

Réalisé de mars à octobre 2006, le diagnostic avait pour objectif de réaliser un état des lieux initial du territoire et des politiques de la Communauté urbaine en matière de développement durable. Il constitue désormais un état de référence auquel se reporter à l'avenir pour mesurer les progrès réalisés.

Ce diagnostic du territoire et des politiques a été élaboré au moyen de sources multiples, dans une volonté d'ouverture, de transparence et de participation élargie :

- une analyse documentaire des politiques menées par la collectivité ;
- des recherches d'information sur le territoire de la Communauté urbaine (services, partenaires, internet) ;
- des entretiens individuels confidentiels auprès de plus de 35 élus, directeurs, agents et partenaires de la Communauté urbaine ainsi que des maires des communes membres ;
- une enquête d'opinions sur le développement durable adressée à l'ensemble de la population.

Suite à la compilation des données, une synthèse croisée a permis de créer des liens et d'établir des passerelles entre les thèmes et les compétences de la Communauté urbaine pour favoriser la transversalité de l'approche.

L'élaboration du diagnostic a été particulièrement concertée et participative. En effet, en plus du processus classique des entretiens, de nombreux aller-retour avec les acteurs de la Communauté Urbaine ont été organisés.

Avec l'enquête d'opinions tout d'abord, dont le questionnaire a été distribué dans le numéro 31 du « journal de la Communauté urbaine de Cherbourg – supplément Agenda 21 » en juin 2006.

La diffusion de ce journal, 40 000 exemplaires, a permis de toucher l'ensemble des foyers du territoire. De nombreuses informations essentielles ont pu être recueillies au moyen de 24 questions regroupées en six thèmes :

- attractivité et le dynamisme économique ;
- solidarités et cohésion sociale ;
- accessibilités et cohésion territoriale ;
- qualité de ville, ressources et risques ;
- votre engagement ;
- avenir de l'agglomération.

En parallèle, des réponses à ces questions, la possibilité qui était donnée aux répondants de l'enquête d'opinion de s'exprimer librement et anonymement a permis d'intégrer au diagnostic des éléments précis de satisfaction ou non des habitants ainsi que des éléments qualitatifs de première importance.

Un processus d'élaboration puis d'enrichissement participatif du diagnostic a été mis en œuvre dans un second temps.

En effet, l'ensemble de l'information sur le développement durable n'étant pas disponible dans les documents usuels des collectivités, une liste de questions complémentaires élaborée par le cabinet Ernst & Young a été adressée au responsable en interne de l'Agenda 21. Cette liste a été transmise aux personnes compétentes (services et partenaires).

Le diagnostic a donc été enrichi de cet apport spécifique et cette étape a permis de créer des liens entre les services autour de la démarche d'Agenda 21.

Enfin, une fois élaboré, mais avant validation, le diagnostic a été communiqué à l'ensemble des services communautaires afin de valider les données et les constats et d'apporter des éléments complémentaires de compréhension.

Cette ultime phase a été utile pour affiner certaines formulations et approfondir cet état initial du développement durable que constitue le diagnostic.

Le diagnostic de l'Agenda 21 a été présenté en Comité de pilotage le 16 octobre 2006. Il a été validé définitivement après intégration des apports complémentaires issus de cette réunion.

D. La détermination de la stratégie de développement durable

La seconde phase d'élaboration de l'Agenda 21 a consisté à élaborer la stratégie de développement durable de la Communauté urbaine.

Sur la base du diagnostic, des enjeux de développement durable spécifiques au territoire communautaire ont pu être mis en exergue. Ceux-ci ont été proposés, acceptés ou amendés puis hiérarchisés par les acteurs du territoire réunis lors des Ateliers 21 des 22 et 23 novembre 2006.

Animés au moyen de la méthode MétaPlan, qui permet à chaque personne présente de s'exprimer, les 4 Ateliers ont rassemblé plus de 83 participants autour des thématiques suivantes :

- dynamique économique et attractivité territoriale ;
- solidarité et satisfaction des besoins ;
- ressources naturelles et cadre de vie ;
- culture du développement durable et gouvernance.

Les illustrations suivantes représentent les enjeux tels qu'identifiés, reformulés et hiérarchisés par les participants de chaque Atelier 21.

Au cours de la seconde partie de chacune des séances de travail, des propositions d'actions concrètes ont été recueillies en prévision de la réalisation du programme d'actions.

Partie 1 - Dynamique économique et attractivité territoriale

Constats de développement durable (Issus de l'analyse documentaire, des entretiens et de l'enquête d'opinions) :

- une prise en compte encore marginale de l'environnement par les entreprises locales ;
- un phénomène de périurbanisation qui affaiblit l'agglomération et participe à l'artificialisation des territoires alentours ;
- une interconnexion limitée des transports avec les communes voisines favorisant les déplacements individuels et motorisés ;
- une faible attractivité de la Communauté urbaine auprès des particuliers et des entreprises ;
- une accessibilité limitée par voie ferrée, routière et aérienne mais excellente par voie maritime ;
- une économie dépendante de l'Etat, peu endogène et en difficulté.

Enjeux proposés aux Ateliers 21, hiérarchisés par les participants les 22 et 23 novembre 2006	Part des votes (total : 23 voix)	
1. Favoriser le développement d'une activité économique endogène et locale	10 voix	43 %
2. Renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération auprès des entreprises et des particuliers	9 voix	39 %
3. Faciliter la prise en compte du développement durable dans les activités économiques	2 voix	9 %
4. Maîtriser l'étalement urbain et la périurbanisation	1 voix	4 %
5. Faciliter les déplacements entre la Communauté urbaine et les communes voisines	1 voix	4 %

Partie 2 – Solidarité et satisfaction des besoins

Constats de développement durable (Issus de l'analyse documentaire, des entretiens et de l'enquête d'opinions) :

- une précarité croissante de la population et une croissance modérée des revenus ;
- un taux élevé de locataires et de logements sociaux ;
- une connaissance limitée du niveau de performance environnemental du parc de logement ;
- une pression foncière importante liée au desserrement des ménages ;
- une réflexion encore limitée sur la place de la voiture dans l'agglomération ;
- le centre ville : un point de passage obligé de la circulation ;
- des pistes cyclables encore insuffisamment développées ;
- des transports en commun fortement émetteurs de CO₂ ;
- une attente forte de la population sur les incivilités et la délinquance.

Enjeux proposés aux Ateliers 21, hiérarchisés par les participants les 22 et 23 novembre 2006	Part des votes (total : 14 voix)	
1. Lutter contre la précarité et la pauvreté	5 voix	36 %
2. Améliorer le logement et l'habitat	5 voix	36 %
3. Maîtriser et optimiser l'urbanisation du territoire	3 voix	21 %
4. Favoriser les modes de déplacements « propres » et repenser la place de la voiture	1 voix	7 %
5. Prévenir l'exclusion et lutter contre le sentiment d'exclusion	0 voix	0 %
6. Renforcer le civisme et la courtoisie et réduire les actes de délinquance	0 voix	0 %

Partie 3 – Ressources naturelles et cadre de vie

Constats de développement durable (Issus de l'analyse documentaire, des entretiens et de l'enquête d'opinions) :

- une augmentation régulière des quantités de déchets ;
- une augmentation régulière de la consommation d'eau ;
- une faible récupération des eaux pluviales ;
- une connaissance encore limitée des consommations totales d'énergies et des émissions globales de gaz à effet de serre ;
- une méconnaissance des volumes d'eaux usées véritablement rejetés en milieux naturels ;
- une méconnaissance de la diversité biologique locale et de son évolution ;
- une connaissance limitée de la perception de la qualité de vie par les habitants ;
- une valorisation insuffisante du patrimoine et du cadre naturel remarquables de la Communauté urbaine.

Enjeux proposés aux Ateliers 21, hiérarchisés par les participants les 22 et 23 novembre 2006	Part des votes (total : 23 voix)	
1. Réduire la consommation d'énergie et développer les énergies propres	13 voix	57 %
2. Préserver la ressource en eau	6 voix	26 %
3. Améliorer le cadre de vie	2 voix	9 %
4. Réduire les volumes de déchets et valoriser davantage	2 voix	9 %
5. Améliorer la qualité de vie	0 voix	0 %

Partie 4 – Culture du développement durable et gouvernance

Constats de développement durable (Issus de l'analyse documentaire, des entretiens et de l'enquête d'opinions) :

- des indicateurs de développement durable encore non identifiés et de fait non suivis ;
- une coopération ambiguë entre les communes de l'agglomération et les intercommunalités du Cotentin ;
- une sensibilisation devant être élargie à un public plus vaste et à des sujets plus nombreux ;
- une compréhension du développement durable encore partielle de la part des élus comme de la population ;
- une marge de manœuvre financière restreinte par l'activité économique et la démographie ;
- une écoresponsabilité de l'administration au potentiel d'amélioration élevé ;
- l'environnement et la loi littoral parfois considérés comme un frein au développement économique.

Enjeux proposés aux Ateliers 21, hiérarchisés par les participants les 22 et 23 novembre 2006	Part des votes (total : 23 voix)	
1. Renforcer l'éducation au développement durable et l'engagement individuel	13 voix	52 %
2. Faire de la Communauté urbaine une administration exemplaire	6 voix	24 %
3. Renforcer la coopération et la coordination des politiques entre les communes et les intercommunalités locales	2 voix	8 %
4. Évaluer la progression du territoire et de la Communauté urbaine en matière de développement durable	2 voix	8 %
5. Réduire la pression fiscale et développer la capacité d'investissement de la Communauté urbaine	2 voix	8 %
6. Définir une vision claire du visage de la Communauté urbaine en 2030	0 voix	0 %

A la suite des Ateliers 21, l'ensemble des propositions, observations et remarques ont été intégré et structuré par le Comité technique au sein d'une feuille de route, véritable proposition intermédiaire de programme d'actions.

Présentée en Comité de pilotage du 12 avril 2007, la feuille de route a été soumise à l'instance décisionnelle de la réalisation de l'Agenda 21. Elle présentait une proposition d'architecture du programme d'actions ainsi que les 15 fiches projets correspondantes (l'une d'entre elle est présentée ci-dessous à titre d'exemple).

E. Architecture générale du programme d'actions

AXES	AMBITIONS
1. Développer une économie durable, locale et endogène	1. Développer les activités et l'emploi en lien avec le développement durable 2. Favoriser les pratiques durables dans les entreprises et les commerces
2. Favoriser l'épanouissement et la qualité de vie des habitants	3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie et rendre l'agglomération agréable à vivre 4. Accroître la présence de la nature dans l'agglomération
3. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations	5. Lutter contre l'exclusion 6. Veiller à la qualité des logements de chacun et favoriser l'accession sociale à la propriété 7. Renforcer la coopération et la coordination des politiques
4. Préserver la diversité biologique, les ressources et les milieux naturels	8. Réduire les volumes de déchets et valoriser davantage 9. Préserver et favoriser la biodiversité 10. Préserver la ressource en eau 11. Maîtriser les risques d'inondations et les rejets d'eaux pluviales
5. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'aire urbaine	12. Réaliser des économies d'énergie et utiliser les énergies renouvelables 13. Favoriser les déplacements et les modes de transports propres
6. Faire de la Communauté urbaine une agglomération exemplaire	14. Mettre en place une administration exemplaire 15. Réduire l'empreinte écologique des habitants de l'agglomération

Exemple de fiche projet :

Faire de la Communauté urbaine une agglomération exemplaire	
Constats issus du diagnostic	Une collectivité pionnière en matière d'environnement mais dont l'avance est à maintenir La démarche d'Agenda 21 locale : une place et un rôle encore fragile à consolider Un développement notable de la participation citoyenne encore limité par certaines craintes Une écoresponsabilité des pratiques internes à structurer et développer
Priorité des Ateliers 21	Faire comprendre le développement durable de manière pragmatique - Évaluer l'efficacité en développement durable de la Communauté urbaine Soutenir l'éco-conditionnalité des aides - Faire rouler les véhicules de la Communauté urbaine aux biocarburants
Projet n° 13	Mettre en place une administration exemplaire
Impacts DD	Une administration exemplaire à l'écoute de ses personnels et de ses administrés ; aux impacts sur l'environnement faibles Une administration en bonne santé capable de s'engager financièrement dans des projets novateurs
Exemples d'actions	Favoriser l'adoption de comportements et d'habitudes responsables : - sensibiliser les élus et le personnel des services ; - réaliser un plan « zéro impact sur l'environnement » (tri des déchets, économies d'eau...) ; - mettre en œuvre un Plan de Déplacements ; - développer les démarches de management dans les directions appropriées (ISO 9 000, 14 000, 19 000 ou intégrées) ; - identifier les meilleures solutions environnementales dans toutes les activités de la Communauté urbaine. Assurer l'exemplarité de la Communauté urbaine : - réaliser un rapport annuel de développement durable ; - mettre en œuvre une commande publique écoresponsable ; - conditionner les aides de la Communauté urbaine au respect de l'environnement ; - conditionner les investissements de la Communauté urbaine au respect de l'environnement ; - évaluer et piloter les progrès en développement durable ; - favoriser la transversalité entre les services ; - évaluer et améliorer la satisfaction des personnels des services.

L'ensemble des fiches a été débattu, ce qui a permis de définir des orientations politiques claires de développement durable et de préciser les propositions d'actions afin de les rendre pragmatiques et opérationnelles au regard des spécificités locales.

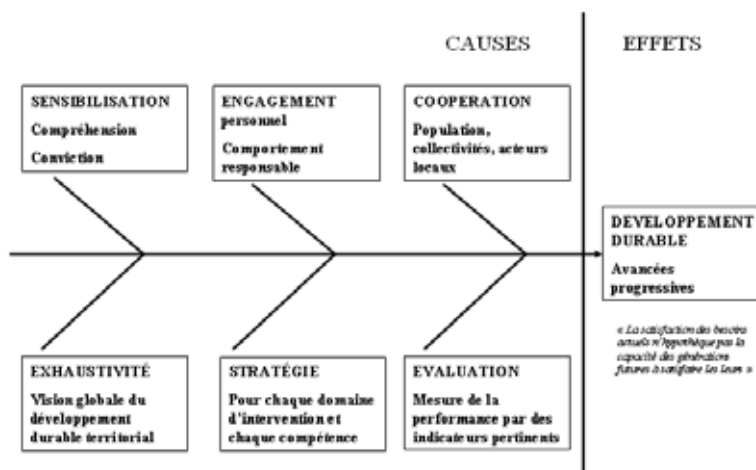
L'ensemble des éléments déterminants et nécessaires à l'élaboration du programme d'actions étant réunis, la phase finale de l'élaboration de l'Agenda 21 pouvait être abordée.

F. L'élaboration du programme d'action

La première étape, réalisée par le cabinet Ernst & Young a été de refonder la feuille de route avec les observations du Comité de pilotage.

Une première version du programme d'actions a donc été élaborée en prenant en compte les facteurs clés de succès d'une démarche d'Agenda 21 qui avaient été présentés lors du second Comité de pilotage de restitution du diagnostic et de l'enquête d'opinion du 16 octobre 2006.

Facteurs clés de succès : le poisson d'Ishikawa



Cette structure provisoire du programme d'actions a ensuite été discutée, actions par actions, en réunion de travail au sein de la Communauté urbaine regroupant :

- les élus en la personne du Président ou du Vice président en charge de l'Agenda 21 ;
 - la direction générale des services ;
 - la direction du pôle opérations et services techniques ;
- et la Mission Environnement.

Ce moment a été l'occasion de valider la structure d'ensemble puis de compléter les fiches avec les éléments suivants :

- intitulé des actions ;
- description de l'action et traçabilité avec l'ensemble de la démarche menée (contexte, objectif, rappels des constats du diagnostic et des propositions des ateliers 21) ;
- éléments de gouvernance (maîtrise d'ouvrage, directions de la Communauté urbaine concernées, partenaires logistiques ou financiers envisagés) ;
- programmation de l'action détaillant les étapes successives à mener et leur échéancier respectif ;
- éléments financiers de mise en œuvre détaillant le coût global de l'action et la participation respective de la Communauté Urbaine et de ses partenaires ;
- évaluation de l'action avec quatre types d'indicateurs.

Les quatre types d'indicateurs sont :

- contexte : cet indicateur fournit une donnée chiffrée permettant d'apprécier la situation initiale ;
- réalisations : cet indicateur de moyens permet d'apprécier les efforts mis en œuvre pour parvenir à l'objectif ;
- résultats : cet indicateur donne le résultat obtenu grâce aux moyens mis en œuvre dans le programme d'actions ;
- impact : cet indicateur apporte une information sur la finalité recherchée.

Une fois le travail suffisamment abouti, le programme d'actions en version projet a été adressé pour consultation aux services ainsi qu'aux partenaires de la Communauté urbaine.

Un délai de trois semaines, entre mars et avril 2007, a permis à chacun de prendre connaissance de la version intermédiaire du programme d'actions et de participer à son élaboration.

En effet chacun était invité à :

- lire les projets et actions, repérer ceux les concernant le plus directement et rechercher la manière d'y contribuer ou d'apporter des idées ;
- proposer une action nouvelle s'il s'avérait qu'un aspect important n'était pas abordé dans le programme d'actions ;
- préciser la partie description de la partie « description de l'action » qui permet de comprendre et de légitimer pourquoi une action est mise en place ;
- s'exprimer sur la meilleure manière de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés avec les parties « étapes de mise en œuvre de l'action » ;
- ainsi que toute information utile : coût estimatif de l'action, proposition d'échéancier, partenaires financier ou techniques à contacter, partenariat financier possible, etc.

Les retours (idées nouvelles, précisions, observations diverses...) ont ensuite été intégrés pour aboutir à une version définitive du programme d'actions, concertée et participative.

IV. Stratégie de développement durable, mise en œuvre et gouvernance de l'Agenda 21

A. Stratégie de développement durable

En adoptant un Agenda 21, la Communauté urbaine prend l'engagement d'une amélioration continue de ses activités, projets et subventions en faveur du développement durable.

Cette volonté s'appuie sur l'identification et la résolution progressive des impacts directs ou indirects qu'elle induit sur l'environnement, sur une volonté marquée de solidarité et de cohésion sociale ainsi que sur une participation active auprès des acteurs territoriaux pour engendrer un cercle vertueux en faveur de la qualité de vie, du respect d'autrui et de la planète.

Le programme d'action qui découle d'une démarche progressive et concertée, est le reflet de ces réflexions à l'instant de son adoption.

Constitué de 15 ambitions et de 45 actions, le programme d'actions ne doit pas être considéré comme un document figé. En effet, afin de favoriser l'amélioration continue de l'engagement de la Communauté urbaine pour le développement durable, la formulation des ambitions fournit un cadre suffisamment souple pour que les actions qui les constituent puissent évoluer en fonction des réalisations, des évolutions de contexte ou de l'apport d'informations nouvelles.

Des actions peuvent donc être modifiées, ajoutées ou réactualisées en fonction des besoins et dans le respect des procédures fixées.

B. Mise en oeuvre et gouvernance de l'Agenda 21

La période de mise en oeuvre du présent programme d'action s'étend de 2007 à 2013.

C. Animation de l'Agenda 21

Dans la phase de mise en oeuvre du programme d'action qui commence, les instances de gouvernance de l'Agenda 21 sont amenées à évoluer.

La mise en oeuvre des actions est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage définis dans chacune des fiches actions du programme d'actions.

L'animation de l'Agenda 21 est assurée par la Mission environnement.

A ce titre, la Mission environnement assure le lien entre l'ensemble des actions et des acteurs afin de favoriser la transversalité des approches, identifier et résoudre les éventuels conflits de finalité, organiser les réunions de suivis, et assurer à l'Agenda 21 les meilleures chances de succès.

Le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 est assuré par un Comité technique, animé par la Mission environnement, et appelé à s'élargir à l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions. Le Comité technique a désormais pour mission de s'assurer du bon avancement de la mise en oeuvre de l'Agenda 21.

A cet effet il se réunira deux fois par an avec pour but :

- d'entretenir la motivation des maîtres d'ouvrage en charge des actions de la Charte ;
- de réaliser un suivi précis des projets en termes qualitatif et quantitatif ;
- d'effectuer une évaluation statistique d'avancement globale et thématique du programme d'actions de l'Agenda 21, en vue de sa présentation en fin de chaque année devant le Comité de pilotage ;
- de permettre une exploitation des résultats en vue de leur intégration sur le site internet de la Communauté urbaine ;
- de définir des pistes d'évolution en fonction des évolutions du contexte réglementaire, technique, financier...

Le Comité de pilotage est pérennisé et se regroupera une fois par an afin :

- d'analyser le bilan du suivi réalisé par le Comité technique pour l'année écoulée ;
- de valider les orientations proposées par le Comité technique ;
- de trancher les points éventuellement litigieux.

V. Programme d'actions de l'Agenda 21

AXE N° 1 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE, LOCALE ET ENDOGENE
AMBITION 1 : DEVELOPPER LES ACTIVITES ET L'EMPLOI, EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE
ACTION N°1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS D'ECOTOURISME

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Dans le cadre de l'adhésion au futur Etablissement public industriel et commercial touristique, qui pourrait être créé dans le Cotentin, pour parfaire l'offre de tourisme, faire notamment la promotion du développement du tourisme orienté vers la nature et du tourisme respectueux de l'environnement.

Objectif : Proposer aux touristes une offre de tourisme de nature et respectueux de l'environnement

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Un fort potentiel de développement touristique. Le Cotentin très préservé au niveau naturel. Un accueil pouvant être amélioré. Peu de campagnes médiatiques pour promouvoir le Cotentin et la Communauté urbaine de Cherbourg.

Rappel des propositions des Ateliers 21 : La conscience d'un patrimoine d'une grande richesse. Améliorer l'image du Nord Cotentin et de la Communauté urbaine de Cherbourg en valorisant son patrimoine naturel. Revaloriser le patrimoine historique pour favoriser l'activité touristique.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Futur Etablissement public industriel et commercial.	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction du développement économique et de l'enseignement supérieur.
--	---

Partenaires logistiques et / ou financiers : Communauté urbaine et / ou Communautés de communes de la Hague, des Pieux, Professionnels du tourisme, Département - Charte développement durable (projets 2 et 6).

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Création de l'Etablissement public industriel et commercial.	A définir en 2008
Définition de l'offre de tourisme vert et de tourisme responsable lors de la création de l'Etablissement public industriel et commercial.	En 2008 – 2009
Elaboration des prestations de tourisme de nature en concertation avec les partenaires	En 2009 – 2010

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Compris dans les 1 500 000 € relatif à la réalisation d'un Plan de développement touristique.

Contribution Communauté urbaine : Compris dans les 900 000 € relatif à la réalisation d'un Plan de développement touristique.

Contribution respective des partenaires financiers : Compris dans les 600 000 € de la part Etat-Région relatif à la réalisation d'un Plan de développement touristique.

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de prestations de tourisme de nature et respectueux de l'environnement recensé en 2007

Indicateur de réalisation : Nombre de prestations de tourisme de nature et respectueux de l'environnement créé chaque année

Indicateur de résultat : Evolution du nombre de prestations de tourisme de nature et respectueux de l'environnement sur une période de 10 ans

Indicateur d'impact : Evaluation de l'évolution de la fréquentation touristique de la Communauté urbaine sur une période de 10 ans liée à l'offre d'écotourisme.

AXE N° 1 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE, LOCALE ET ENDOGENE
AMBITION 1 : DEVELOPPER LES ACTIVITES ET L'EMPLOI, EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE
ACTION N°2 : DEVELOPPER UN POLE DE COMPETENCES SUR L'ENERGIE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Il convient de favoriser la création d'entreprises et le développement de savoir-faire dans les domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie, sur l'agglomération et le Cotentin. Cette action fait partie du contrat ATenEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique) engagé par la Communauté urbaine.

Objectif : Réduire les besoins énergétiques sur l'agglomération et le Cotentin et développer les énergies renouvelables en favorisant le développement d'un secteur d'activité

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : 65 % des sondés de l'enquête d'opinions sont inquiets sur l'avenir économique de l'agglomération. Les métiers en rapport avec l'environnement sont appelés à fortement se développer dans les années à venir. Les opportunités de marché portant sur l'énergie doivent pouvoir être relevées par des entreprises locales.

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Développer un pôle de compétences sur l'énergie. Étudier le potentiel d'installation d'hydroliennes.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Technopole et Activités économiques	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction du développement économique et de l'enseignement supérieur, Mission environnement
---	---

Partenaires logistiques et / ou financiers : Professionnels du secteur, ADEME, Région, Europe, Université, Syndicat mixte du Cotentin, Département - Charte développement durable (projet 2).

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Evolution juridique de la Technopole Cherbourg Normandie pour intégrer cet objectif	2007
Mise en place d'un centre d'expérimentation des énergies renouvelables de la mer (hydroliennes, énergie des vagues,...) sur le Cotentin et développement de la filière.	2008 – 2012
Accompagnement des entreprises dans les sauts qualitatifs du développement durable par une soutien technique par les organismes dédiés et l'incitation et le développement des appels d'offres des collectivités intégrant ces technologies.	2008 – 2012
Organisation d'un concours pour recenser et soutenir les projets innovants dans le domaine des énergies.	2007
Mise en place une cellule d'accompagnement aux porteurs de projets sur l'énergie	2008 –2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans la consolidation de la technopole. 1 500 000 € Fonctionnement annuel 250 000 € sur la base du projet de CPER.

Contribution Communauté urbaine : Dans la participation du syndicat mixte : 40 000 €par an

Contribution respective des partenaires financiers :

Etat- Région : 600 000 € soit 100 000 €par an.

Syndicat mixte du Cotentin : 900 000 € soit 150 000 €par an.

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'entreprises (et d'emplois) exerçants dans le domaine de l'énergie sur le territoire communautaire en 2007

Indicateur de réalisation : Nombre de projets innovants dans le domaine des énergies soutenus par la Technopole

Indicateur de résultat : Evolution du nombre d'entreprises (et d'emplois) compétentes dans le domaine de l'énergie sur le bassin d'emploi, sur une période de 10 ans

Indicateur d'impact : Baisse de la consommation énergétique des ménages et des entreprises et part des énergies renouvelables sur la consommation énergétique totale (évolution sur 10 ans)

AXE N° 1 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE, LOCALE ET ENDOGENE
AMBITION 1 : DEVELOPPER LES ACTIVITES ET L'EMPLOI, EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE
ACTION N°3 : FORMER LES ARTISANS A LA CONSTRUCTION - RENOVATION ENVIRONNEMENTALE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Permettre par des actions ciblées de formations de parfaire l'offre de service des entreprises du bâtiment en matière de construction de meilleure qualité environnementale (HQE notamment), intégrant les aspects énergétiques (énergies renouvelables, maîtrise de la demande de l'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre (facteur 4), la qualité écologique et sanitaire des matériaux et la qualité de vie). La finalité à long terme de l'action est de faire en sorte que tout chantier réalisé sur l'agglomération intègre les principes de la construction / rénovation écologique.

Objectif : Améliorer la qualité environnementale du parc de logement et de bâtiment de l'agglomération

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Des entreprises peu engagées et sensibles au sujet du développement durable. Rappel des propositions des Ateliers 21 : Faire du Nord Cotentin un modèle en matière d'habitat durable et d'énergie. La nécessité de former des professionnels en core peu aptes à proposer des prestations de meilleure qualité environnementale. Organiser une campagne de formation publique et professionnelle aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. Présenter les avantages d'une démarche Haute qualité environnementale .

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Chambre des métiers, CAPEB, FFB,...

Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement, Direction des Bâtiments

Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Europe (Europe (Feder) sur le poste ATenEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique), Département - Charte développement durable (projet 4)

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Identification des besoins des acteurs dans le domaine de la construction durable (analyse et état des lieux avec la chambre des métiers, le CAPEB ou les syndicats de métiers).	2007 – 2008
Recherche de modules de formation existants.	2007 – 2008
Invitation des artisans à participer aux modules de formation adaptés à leurs besoins.	2008 – 2009
Suivi de l'amélioration des compétences en matière de construction durable (dont énergies) des artisans-	2009 – 2012
Extension de la réflexion engagée dans la formation à l'énergie à la formation au développement durable.	2008 – 2009

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 30 000 € sur 2 ans

Contribution Communauté urbaine : 15 000 €

Contribution respective des partenaires financiers

ADEME 7 500 €

Région 7 500 €

Département consultation

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre connu de constructions (logement ou bâtiment) qui, en 2007 et sur le territoire communautaire, intègrent des éléments de construction durable. Bilan des demandes de subventions EnR à la région.

Indicateur de réalisation : Nombre de formations dispensées annuellement (avec historique depuis 2007)

Indicateur de résultat : Nombre de professionnels ayant suivi une formation annuellement (avec historique depuis 2007)

Indicateur d'impact : Proportion du parc de logements et de bâtiments ayant fait l'objet d'une construction ou d'une rénovation intégrant des éléments de construction durable. Bilan des demandes de subventions EnR à la région et des logements aidés par l'écoconditionnalités du PLH.

AXE N° 1 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE, LOCALE ET ENDOGENE
AMBITION 1 : DEVELOPPER LES ACTIVITES ET L'EMPLOI, EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE
ACTION N°4 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU POLE UNIVERSITAIRE CHERBOURGEOIS – EXTENSION DU HALL TECHNOLOGIQUE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Après la création de nouveaux équipements (salle de sport, bibliothèque et maison de l'étudiant, hall technologique), construits notamment selon la démarche Haute qualité environnementale , inscrire dans le contrat de projet 2007 – 2013 l'extension du hall technologique.</p> <p>Objectif : Créer un pôle universitaire exemplaire sur le plan de développement durable afin d'en assurer la promotion</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Un pôle universitaire en complète réorganisation et exemplaire sur le plan environnemental. Rappel des propositions des Ateliers 21 : Le besoin d'attirer des particuliers sur le territoire</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction du développement économique et de l'enseignement supérieur	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction des Bâtiments
Partenaires logistiques et / ou financiers : Etat, Région et Syndicat mixte.	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Inscription de l'extension du hall technologique dans le contrat de projet Etat – Région 2007 – 2013	2007
Réalisation des travaux d'extension du hall technologique	2010
Communication continue sur les opérations universitaires et explication à grande diffusion des démarches de Haute qualité environnementale.	Dés 2008

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 2, 6 millions d'€
Contribution Communauté urbaine : Dans la participation du syndicat mixte
Contribution respective des partenaires financiers
Etat 0,730 millions d'€
Région 0,690 millions d'€
Syndicat mixte du Cotentin 1,180 millions d'€

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de dossier de demande d'inscription à l'université enregistrée en 2007
Indicateur de réalisation : Etat d'avancement de la construction des quatre nouveaux équipements du pôle universitaire
Indicateur de résultat : Nombre d'articles de presse ayant relayé l'information et promu le pôle universitaire
Indicateur d'impact : Evolution du nombre de dossier d'inscription à l'université enregistrés, sur une période de 10 ans

AXE N° 1 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE, LOCALE ET ENDOGENE
AMBITION 1 : DEVELOPPER LES ACTIVITES ET L'EMPLOI, EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE
ACTION N°5 : ORGANISER DES CAMPAGNES DE PROMOTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE ET DU COTENTIN

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Promouvoir les atouts du Nord Cotentin et l'engagement de la Communauté urbaine de Cherbourg en faveur du développement durable.</p> <p>Objectif : Attirer les entrepreneurs, les particuliers et les étudiants afin de créer une émulation favorable à l'emploi sur l'agglomération.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Une baisse démographique du bassin d'emploi qui témoigne d'une attractivité en baisse malgré une qualité de vie élevée. Rappel des propositions des Ateliers 21 : Le besoin d'inciter entreprises et particuliers à s'installer. Une vraie qualité de vie et un environnement préservé. Un potentiel touristique important : un patrimoine historique (rade...), climatique, faunistique, floristique, botanique.</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction du développement économique et de l'enseignement supérieur	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de la communication, Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers :	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Vote d'un budget portant sur une campagne de promotion de l'agglomération	2008
Réalisation des supports de promotion	2009
Achat d'encarts publicitaires en fonction des opportunités (Destination Basse-Normandie etc.)	2007

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 20 000 €
Contribution Communauté urbaine : 20 000 €
Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de publications sur la Communauté urbaine
Indicateur de réalisation : Budget dédié à l'amélioration de l'image de la Communauté urbaine
Indicateur de résultat : Evolution du nombre de publications sur la Communauté urbaine
Indicateur d'impact : Evolution du nombre de famille et d'entreprises s'installant sur la Communauté urbaine

AXE N° 1 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE, LOCALE ET ENDOGENE
AMBITION 2 : FAVORISER LES PRATIQUES DURABLES DANS LES ENTREPRISES ET LES COMMERCES
ACTION N°6 : ENCOURAGER LA CONNAISSANCE RECIPROQUE DES ATTENTES DES ENTREPRISES ET DES STRUCTURES D'INSERTION

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Engager une reflexion entre les acteurs du monde de l'insertion professionnelle et les entreprises afin que chacun intègre dans son fonctionnement les attentes des autres parties prenantes. A cet effet, la Communauté urbaine a souhaité initier cette reflexion et organiser sa pérenité dans le temps mais également soutenir et de mettre en pratique cette démarche au moyen de ses propres marchés publics.</p> <p>Objectif : Insérer des clauses sociales dans certains marchés publics passés par la Communauté urbaine.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Peu de connaissance réciproque entre les structure d'insertion et les entreprises Rappel des propositions des Ateliers 21 : La volonté de lutter contre la précarité et la pauvreté (mesures préventives et palliatives) en agissant conjointement</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Pôle opérations et services techniques	Directions de la Communauté urbaine associées : Pôle développement et solidarité
Partenaires logistiques et / ou financiers : Maison de l'emploi et de la formation, Région	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Organisation d'une réunion pour identifier les attentes des structures d'insertion vis-à-vis du monde professionnel et des professionnels vis-à-vis des structures d'insertion	2007
Tenue d'ateliers de travail portant sur les modalités d'insertion de clauses sociales dans les appels d'offre de construction de la Communauté urbaine	2008 et action continue
Insertion effective de clauses sociales dans les appels d'offre de construction de la Communauté urbaine dont sont identifiés à l'heure actuelle les chantiers suivants que sont le bâtiment des services techniques, les deux stations d'épuration, la bibliothèque universitaire, la salle de sport universitaire les opérations de renouvellement urbain avec notamment la charte locale pour l'insertion.	2008 et action continue

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne et partenaires
Contribution Communauté urbaine :
Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de marchés publics passés en 2007 par la Communauté urbaine et intégrant des clauses sociales
Indicateur de réalisation : Nombre d'heures annuelles d'insertion réalisées
Indicateur de résultat : Nombre de démarche de collaboration mises en place
Indicateur d'impact : Nombre de personnes en insertion dans les entreprises de la Communauté urbaine de Cherbourg

AXE N° 2 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS
AMBITION 3 : POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET RENDRE L'AGGLOMERATION AGREABLE A VIVRE
ACTION N°7 : POURSUIVRE LES ACTIONS EN DIRECTION DE LA PROPRETE DES VILLES

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Continuer à lutter contre les incivilités liées à la propreté notamment aux déjections canines.</p> <p>Objectif : Atteindre un niveau de propreté satisfaisant pour tous les habitants</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :</p> <p>Rappel des constats du diagnostic : Des attentes forte des administrés sur les incivilités, la courtoisie, le bruit, le manque de propreté, les embouteillages, les odeurs nauséabondes et l'esthétique des lieux fréquentés.</p> <p>Rappel des propositions des Ateliers 21 : Une connaissance limitée de la perception de la qualité de vie par les habitants</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

<p>Maître d'ouvrage : Direction de la propreté</p>	<p>Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement, Développement social urbain (gestion urbaine de proximité)</p>
<p>Partenaires logistiques et / ou financiers : Villes, bailleurs sociaux</p>	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Maintien du travail de partenariat au sein du comité de pilotage « propreté » réunissant la ville centre, les bailleurs et la Communauté urbaine et l'étendre à l'ensemble de l'agglomération.	Action continue
Etude des conditions du transfert de la compétence « police de propreté », des communes à la Communauté urbaine de Cherbourg, pour favoriser une politique commune de verbalisation des comportements inciviques	2009
Réaliser des enquêtes d'opinion tous les 2 ans.	Action continue bi-annuelle
Mettre en place une stratégie de communication sur le niveau de propreté de l'agglomération pour répondre à l'enquête d'opinion, notamment en lien avec les écoles.	Action continue
Engager une réflexion à l'échelle communautaire d'un plan de propreté répondant aux attentes de tous.	2009 - 2011

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 15 000 €par an sur la communication..
Contribution Communauté urbaine : 5 000 €
Contribution respective des partenaires financiers
Villes 5 000 €
Bailleurs sociaux 5 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Volume total de déchets récupérés dans les rues dont déjections canines
Indicateur de réalisation : Nombre d'étapes menées à bien
Indicateur de résultat : Evolution de l'appréciation des habitants sur la propreté au moyen d'enquêtes d'opinion
Indicateur d'impact : Evolution des volumes de déchets récupérés dans les rues dont déjections canines sur une période de 10 ans

AXE N° 2 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS
AMBITION 3 : POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET RENDRE L'AGGLOMERATION AGREABLE A VIVRE
ACTION N°8 : OPTIMISER LA COLLECTE DES DECHETS

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Continuer à lutter contre les incivilités liées notamment au non respect des consignes de collecte, qui sont de nature à perturber le dispositif existant et améliorer celui-ci.</p> <p>Objectif : Augmenter le taux de recyclage des déchets et diminuer les nuisances associées.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :</p> <p>Rappel des constats du diagnostic : Des attentes forte des administrés sur les incivilités, la courtoisie, le bruit, le manque de propreté, les embouteillages, les odeurs nauséabondes et l'esthétique des lieux fréquentés.</p> <p>Rappel des propositions des Ateliers 21 : Une connaissance limitée de la perception de la qualité de vie par les habitants</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de la propreté	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement, Développement social urbain (gestion urbaine de proximité)
Partenaires logistiques et / ou financiers : Villes, bailleurs sociaux, ADEME et Eco-Emballages	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Etude des opportunités d'implantation de conteneurs enterrés en fonction de chaque projet d'aménagement, de constructions nouvelles ou de réhabilitation.	2008 à 2012
Engager une étude de réaménagement du programme de collecte adapté aux typologie des déchets à collecter, intégrant notamment la circulation assisté par GPS	2009
Etudier les opportunités de redéployer sur le nettoyage les moyens dégagés par les gains réalisés sur la collecte. Prospective à 2020	2008 à 2012
Mettre en place les nouvelles filières de traitement de déchets, dont les filières dédiées, en privilégiant l'économie solidaire	2008 à 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Conteneurs enterrés à la charge des bailleurs. Etude de réaménagement du programme de collecte 100 000 €
Contribution Communauté urbaine : Etude de réaménagement du programme de collecte : 30 000 €
Contribution respective des partenaires financiers : ADEME et Eco-Emballages (optimisation contrat D) : 35 000 € Etat - Région : 35 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Volume total de déchets récupérés dans les conteneurs enterrés
Indicateur de réalisation : Nombre de conteneurs enterrés implantés
Indicateur de résultat : Evolution de l'appréciation des habitants sur la propreté au moyen d'enquêtes d'opinion
Indicateur d'impact : Evolution des volumes de déchets récupérés dans les conteneurs enterrés sur une période de 10 ans

AXE N° 2 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS
AMBITION 3 : POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET RENDRE L'AGGLOMERATION AGREABLE A VIVRE
ACTION N°9 : FLUIDIFIER LA CIRCULATION EN VILLE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Une agglomération structurée autour du bien-être des habitants et du respect de l'environnement Désengorger le centre ville, point de passage obligé de la circulation (voie de contournement ouest) pour libérer de l'espace et réduire la pollution atmosphérique.</p> <p>Objectif : Engager et mettre en œuvre une réflexion sur la place de la voiture dans l'agglomération</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Le tout voiture encore omniprésent. Une qualité de l'air principalement influencée par le trafic automobile et présentant une forte concentration d'ozone Rappel des propositions des Ateliers 21 : NA</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

<p>Maître d'ouvrage : Conseil général, Communauté urbaine - Direction de la voirie</p>	<p>Directions de la Communauté urbaine associées :</p>
<p>Partenaires logistiques et / ou financiers : Villes, Délégué de service public de transports urbains, A définir pour la rocade.</p>	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapas nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Adapter le réseau de transports urbains pour capter de nouveaux usagers de transport collectif, notamment les salariés, tout en répondant à la demande de transport scolaire.	2008 Nouvelle DSP transport
Conduite d'une étude sur le stationnement dans le centre ville.	2007
Mettre en œuvre un plan de déplacement urbain (agglomération).	2008 - 2010
Création de la rocade sud-ouest.	2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

<p>Coût global de l'action : Etude de stationnement : 40 000 € 75 000 000 € pour la rocade. PDU Agglomération 200 000 €</p>
<p>Contribution Communauté urbaine : Etude de stationnement : 20 000 € PDU Agglomération 50 000 €</p>
<p>Contribution respective des partenaires financiers : Etude de stationnement, Ville centre : 20 000 € 75 000 000 € pour la rocade. Etat – Région PDU Agglomération 100 000 € Autres 20 000 €</p>

5. EVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur de contexte : Nombre de déplacements motorisés (voitures et motos) effectués quotidiennement en centre ville et sur l'agglomération</p>
<p>Indicateur de réalisation : A définir en fonction des conclusions de l'étude sur la circulation et le stationnement</p>
<p>Indicateur de résultat : Evolution du nombre de déplacements motorisés effectués quotidiennement en centre ville et sur l'agglomération</p>
<p>Indicateur d'impact : Evolution de l'appréciation des habitants sur leur qualité de vie au moyen des enquêtes d'opinion</p>

AXE N° 2 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS
AMBITION 3 : POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET RENDRE L'AGGLOMERATION AGREABLE A VIVRE
ACTION N°10 : AMELIORER LA SANTE DES HABITANTS

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Permettre par une action locale de répondre aux enjeux de santé et accompagner les politiques nationales définies dans le plan national santé environnement et le plan nationale de lutte contre le cancer.</p> <p>Objectif : Œuvrer à l'amélioration de l'état de santé des habitants par des mesures naturelles (sport et alimentation)</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Pas de mesure prises par la Communauté urbaine dans ce domaine Rappel des propositions des Ateliers 21 : Néant</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

<p>Maître d'ouvrage : Mission environnement</p>	<p>Directions de la Communauté urbaine associées : Direction du développement social urbain, Direction de la propreté</p>
<p>Partenaires logistiques et / ou financiers : Les acteurs de la politique de la ville, Département - Charte développement durable, Région, DRASS, le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), Air COM, Inspecteur de l'éducation nationale</p>	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Réaliser un plan local santé environnement (PLSE), réponse au plan régional santé environnement.	2008 à 2009
Articulation avec le plan local santé publique (Action n° 11)	2008 à 2009
Mise en œuvre du plan local santé environnement	2009 à 2012
Organisation, en lien avec les objectifs de réduction de l'empreinte écologique des habitants, de campagne de communication intégrant les clefs d'une alimentation saine, équilibrée et écologique.	2008 à 2012
Favoriser notamment en lien avec les politiques menées par la Communauté urbaine de développement des pistes cyclables et des sentiers piétons, une pratique sportive régulière auprès du plus grand nombre.	2008 à 2012
Maintien du partenariat avec l'association Cœur et Cancer : versement d'un soutien financier corrélé aux tonnages de verre collectés pour soutenir les actions contre le cancer et les maladies cardiovasculaires	Action continue
Soutenir le réseau de mesure de la pollution atmosphérique Air COM	Action continue
Fiabiliser les réseaux de distribution en eau (suppression des branchements en plomb)	2007 - 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

<p>Coût global de l'action : Plan local santé environnement : 30 000 € Soutien à Cœur et Cancer de 3 € par tonne de verre collecté, soit environ 6 000 € annuel. Soutien au réseau Air COM : Fonctionnement annuel : 10 000 € Investissement 2008 : 4 000 € Réseaux de distribution en eau 6 000 000 € soit 1 000 000 €/an</p>
<p>Contribution Communauté urbaine : Plan local santé environnement : 20 000 € Soutien à Cœur et Cancer de 3 € par tonne de verre collecté, soit environ 6 000 € annuels. Participation à la gestion Air COM : Fonctionnement annuel : 10 000 € Investissement 2008 : 4 000 €</p>
<p>Contribution respective des partenaires financiers : Réalisation d'un Plan local santé environnement : DRASS : 10 000 € Conseil général à saisir.</p>

5. EVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur de contexte : A définir dans le cadre du plan local santé environnement.</p>
<p>Indicateur de réalisation : A définir dans le cadre du plan local santé environnement.</p>
<p>Indicateur de résultat : A définir dans le cadre du plan local santé environnement.</p>
<p>Indicateur d'impact : Non défini à ce jour</p>

AXE N° 2 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS
AMBITION 3 : POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET RENDRE L'AGGLOMERATION AGREABLE A VIVRE
ACTION N°11 : AMELIORER LA SANTE DES PUBLICS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU PROGRAMME REGIONAL D'ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Elaborer un plan local de santé publique (PLSP) à destination des publics prioritaires de la politique de la ville (PDV) et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins en direction des personnes en situation de précarité (PRAPS).

Objectif : Réduire les inégalités de santé en améliorant la connaissance de l'état de santé des habitants, le décloisonnement entre les secteurs et le développement des méthodes et actions permettant aux habitants d'être acteurs de leur santé

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Depuis 2004, la Communauté urbaine porte l'Atelier Santé Ville dans le cadre de la Politique de la Ville

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction du développement social urbain	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
--	--

Partenaires logistiques et / ou financiers : Les acteurs de la politique de la ville et de la santé, la DDASS, l'Agence nationale de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des chances (ACSE), le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), le Conseil général

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapas nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Diagnostic : préoccupations des habitants, besoins repérés par les professionnels, offre et ressources existantes sur le territoire, données sanitaires et sociales	1 ^{er} semestre 2007
Choix des priorités d'actions	1 ^{er} semestre 2007
Elaboration du plan d'actions	2 ^{ème} semestre 2007
Accompagnement par un prestataire extérieur pour le choix des indicateurs, la construction de tableaux de bord et l'évaluation	2 ^{ème} semestre 2007
Elaboration du plan local de santé publique (PLSP)	Fin 2007
Actualisation annuelle du diagnostic et du plan d'actions	2008-2009
Articulation avec le plan local santé environnement (Action n° 10)	2008-2009

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement de l'Atelier santé ville : 79 500 €, dont prestation pour l'élaboration du plan local de santé publique (PLSP) : 10 040 €

Contribution Communauté urbaine : Atelier santé ville : 8 000 €

Contribution respective des partenaires financiers : Atelier santé ville : ACSE : 50 000 € DRASS : 17500 €
Communauté urbaine : 8000 € Conseil Général : 4 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : A définir dans le cadre du plan local de santé publique

Indicateur de réalisation : A définir dans le cadre du plan local de santé publique

Indicateur de résultat : A définir dans le cadre du plan local de santé publique

Indicateur d'impact : A définir dans le cadre du plan local de santé publique

AXE N° 2 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS
AMBITION 3 : POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET RENDRE L'AGGLOMERATION AGREABLE A VIVRE
ACTION N°12 : PRENDRE EN COMPTE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS TOUS LES PROJETS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME, MAITRISER L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE ET LUTTER CONTRE LA PERIURBANISATION

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Intégrer en amont des projets d'aménagement et de construction les problématiques d'environnement (réchauffement climatique, diversité biologique, pollution) de qualité de vie (intégration paysagère, cadre de vie, lien social), et la place des animaux domestiques et sauvages dans la ville.

Objectif : Maîtriser l'artificialisation, lutter contre la périurbanisation et l'étalement urbain en préservant la diversité biologique du territoire.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Un parc social très important et nécessitant une remise à niveau : une opportunité d'intégrer des critères environnementaux et de qualité de vie. Un phénomène de périurbanisation participant à l'artificialisation de l'aire urbaine. Une artificialisation croissante du territoire de l'agglomération (passage à 50 % prévu).

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Rénover le parc et le rendre énergiquement plus performant. Une artificialisation égale à 50 % du territoire en hausse de 10 points depuis 1995.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Les services instructeurs : Direction de l'urbanisme, Système d'information géographique	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement, Pôle développement et solidarité
--	--

Partenaires logistiques et / ou financiers : Les villes et les bailleurs sociaux, Département - Charte développement durable

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Maîtrise de l'étalement urbain, de la périurbanisation et de l'artificialisation du territoire par le biais des opérations de renouvellement urbain.	Action continue
Organisation de rencontres régulières de réflexion sur les quartiers durables afin de permettre une appropriation de la notion et de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue	Action continue
Intégration, dans les documents d'urbanisme, des limites à l'urbanisation du territoire communautaire (PLU).	2007
Intégration des objectifs de développement durable dans les PLH (Programme local de l'habitat), PLU (Plan local d'urbanisme), ORU (Opération de renouvellement urbain) , PRU (Programme de renouvellement urbain), et également en lien avec les partenaires dans les documents d'aménagement comme le SCOT et le SMVM,...	2007 à 2010

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne et partenaires

Contribution Communauté urbaine :

Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Proportion du territoire de la commune artificialisé (en %)

Indicateur de réalisation : Nombres de thèmes de développement durable abordés par les PLU ou POS de la Communauté urbaine et des communes voisines.

Indicateur de résultat : Evolution annuelle du niveau d'artificialisation du territoire communautaire et de l'aire urbaine en % :

- Evolution annuelle du niveau d'artificialisation du territoire communautaire ;
- Evolution quinquennale du niveau d'artificialisation du territoire de l'aire urbaine (via SPOT THEMA) et du linéaire de haies bocagères détruites et reconstituées dans les zones à urbaniser.

Indicateur d'impact : Evolution du nombre d'espèces et de la population des espèces (distinction entre espèces protégées et non protégées)

AXE N° 2 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS
AMBITION 4 : ACCROITRE LA PRESENCE DE LA NATURE DANS L'AGGLOMERATION
ACTION N°13 : PARTICIPER A LA MISE EN PLACE DE CONTRATS TERRITORIAUX DE LA QUALITE DES EAUX

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Lutter contre les inondations. Améliorer la qualité des eaux. Permettre la création de lieux de promenade, présentant notamment la diversité biologique. Tirer avantage du potentiel de nature présent sur la Communauté urbaine de Cherbourg. Pour les intercommunalités associées à ce dispositif le domaine d'intervention est différent.

Objectif : Assurer une gestion conjointe et partagée du bassin versant. Valoriser les cours d'eau de l'agglomération pour en faire un cadre accueillant pour les habitants et les espèces sauvages. Pour les intercommunalités associées à ce dispositif les objectifs sont différents.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Une richesse paysagère et patrimoniale insuffisamment perçue et valorisée (cirque naturel en balcon, rade, cours d'eau en plein cœur de ville, mer trop peu visible depuis le centre ville...). Une situation géographique en fin de rivière mais un travail à faire à l'échelle du Bassin versant.

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Valoriser et aménager les berges des cours d'eau de l'agglomération. Apporter un cadre de vie plus intéressant autour des cours d'eau. L'envie de garantir un cadre de vie de qualité à la population

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction générale	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement, Direction de l'urbanisme, Direction de l'eau, Pôle développement et solidarité
--	--

Partenaires logistiques et / ou financiers : Pour l'ensemble l'Agence de l'eau, la Région (EAU'bjectif), le Département – Charte développement durable (projets 45 à 48).

Volet terrestre : les Communautés de communes Douves et Divette, de la Hague et des Pieux, la CATER (Cellule d'assistance technique eau et ressources).

Volet maritime : le Ministère de la défense, la CCI, les villes, les représentants de la pêche, Salmona, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, la DIREN, la DRIRE, la DDE, le CNAM - Intechmer, Cité de la mer,....

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Participer avec les intercommunalités du bassin à la mise en place d'un contrat global de bassin sur la Divette, le Trottebecq, le Faye, la Bonde,...	2007 – 2012
Participer avec les acteurs de la mer et des zones portuaires à la mise en place d'un contrat de baie (ou de rade). Territorialité à définir.	2008 – 2012
Incitation dans ce cadre les communes à acheter les terrains proches des cours d'eau pour les préserver et les mettre en valeur.	Action continue

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Contrat global de bassin : Etude préalable 50 000 €, Fonctionnement et programmes opérationnels, à définir dans le cadre de l'étude préalable

Contrat de baie ou de rade : Etude préalable 200 000 €

Contribution Communauté urbaine : Entre 2 500 à 5 000 € dans le cadre de l'étude préalable

Contrat de baie ou de rade : Etude préalable 40 000 €

Contribution respective des partenaires financiers

Agence de l'eau, 50% selon les conditions et les modalités dans le cadre du programme pluriannuel

Région, à définir sur contrat global de bassin, dans le cadre du plan régional EAU'bjectif : 50% études, 20 à 30% du programme opérationnel, 50% du poste d'animateur du contrat global de bassin

Département, à définir dans le cadre de l'étude préalable (projet 45 à 48)

EPCI, à définir dans le cadre de l'étude préalable ci-dessus évoquée

Europe et autres partenaires ?

Contrat de baie ou de rade : Etude préalable CPER : 100 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : A définir dans le cadre des contrats respectifs

Indicateur de réalisation : A définir dans le cadre des contrats respectifs

Indicateur de résultat : A définir dans le cadre des contrats respectifs

Indicateur d'impact : A définir dans le cadre des contrats respectifs

AXE N° 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
AMBITION 5 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION
ACTION N°14 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE AUX PERSONNES HANDICAPEES

1. PRESENTATION DE L'ACTION
Description de l'action : Mettre en œuvre la loi handicap.
Objectif : Permettre aux personnes handicapées une autonomie de déplacements sur l'agglomération
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Améliorer l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées Rappel des propositions des Ateliers 21 : Néant

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION	
Maître d'ouvrage : Pôle opérations et services techniques	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de l'administration générale, Direction de la voirie, Direction des bâtiments, Direction du développement social urbain, Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Déléguataire du service public de transports urbains, Villes, Bailleurs sociaux, Commission d'accessibilité des personnes handicapées, Département - Charte développement durable	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION	
Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Elaboration du cahier pour le lancement de l'étude diagnostic et la définition d'un plan d'actions.	2007
Réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité dans les services que sont les transports, la voirie et les bâtiments publics.	2008
Acquisition d'équipements pour rendre les bus accessibles	2008
Accessibilité des arrêts de bus	2008 – 2013
Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.	2008 – 2009
Etablissement d'un diagnostic d'accessibilité totale des ERP existants.	2009 – 2011
Mise en accessibilité totale des ERP existants.	2008 – 2015

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE	
Coût global de l'action : Etude diagnostic : 100 000 €, Acquisition d'équipement : 295 000 €HT, Accessibilité des arrêts de bus : 800 000 €HT	
Contribution Communauté urbaine : Etude diagnostic 60 000 € Acquisition d'équipement : 147 500 €HT, Accessibilité des arrêts de bus : 400 000 €HT	
Contribution respective des partenaires financiers : Etude diagnostic Conseil général 40 000 €	
Etat – Région : Acquisition d'équipement : 147 500 €HT, Accessibilité des arrêts de bus : 400 000 €HT	

5. EVALUATION DE L'ACTION	
Indicateur de contexte : Mesure de l'accessibilité de l'agglomération aux personnes handicapés en 2007	
Indicateur de réalisation : Nombre de travaux d'aménagement réalisés	
Indicateur de résultat : Evolution de l'accessibilité de l'agglomération aux personnes handicapés depuis 2007	
Indicateur d'impact : Evolution de la perception de la qualité de vie des personnes handicapées au moyen des enquêtes d'opinions	

AXE N° 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
AMBITION 5 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION
ACTION N°15 : ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Permettre l'accueil des gens du voyage dans un environnement et une offre de service de qualité.
Objectif : Faire en sorte qu'aucune famille ne s'installe illégalement sur un terrain non équipé de sanitaires, d'eau potable et d'un système de collecte des ordures ménagères
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :
 Rappel des constats du diagnostic : Une compétence de la Communauté urbaine de Cherbourg. Un traitement accordé aux gens du voyage en amélioration mais dont l'accueil d'une partie reste problématique
 Rappel des propositions des Ateliers 21 : Néant

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction du développement social urbain	Directions de la Communauté urbaine associées : Pôle opérations et services techniques
Partenaires logistiques et / ou financiers : ARIM (contrat de gestion)	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Mise en œuvre du plan départemental d'accueil des gens du voyage.	2007
Assurer le maintien de la qualité des deux aires déjà livrées.	Action continue

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Investissement 1 millions d'€ Fonctionnement 139 922 €
Contribution Communauté urbaine : 39 078 €
Contribution respective des partenaires financiers
 Etat : 67 109 €
 Recettes : 33 825 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Proportion des gens du voyage installés sur un terrain autorisé, équipé en eau potable et sanitaires, et soumis à la collecte des ordures ménagères
Indicateur de réalisation : Nombre d'aménagement réalisés ou de mesures prises afin de mettre en place un accueil digne des gens du voyage
Indicateur de résultat : Evolution de la proportion des gens du voyage installés sur un terrain autorisé, équipé en eau potable et sanitaires, et soumis à la collecte des ordures ménagères
Indicateur d'impact : Evolution de nombre de gens du voyage présents sur le territoire communautaire par saison et depuis 2007

AXE N° 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
AMBITION 5 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION
ACTION N°16 : MAINTENIR ET DEVELOPPER L'EFFORT DE SOLIDARITE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Articuler les dispositifs de développement économique et d'insertion professionnelle avec les dispositifs d'accompagnement social (politique DSU).

Objectif : Continuer et parfaire la mutualisation de l'action publique et la politique de solidarité envers les exclus. Pérenniser l'engagement de solidarité et obtenir davantage de cohérence entre les interventions de la Communauté urbaine de Cherbourg, ainsi que développer les synergies entre acteurs.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :
 Rappel des constats du diagnostic : Une solidarité "naturelle" des habitants. Une situation sociale marquée par les difficultés / une attente forte de la population. Un processus de décloisonnement des services en cours.
 Rappel des propositions des Ateliers 21 : Volonté de lutter contre l'individualisme. Une tarification des transports en commun qui favorise les plus démunis. Des liens encore trop ténus entre les acteurs pour optimiser complètement les interventions.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté urbaine	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de l'administration générale, Direction du développement social urbain, Direction de la propreté, Mission Environnement, Direction de la communication, Contrat urbain de cohésion social
Partenaires logistiques et / ou financiers : Villes, Délégué de service public de transports urbains	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Maintien de la tarification sociale des transports pour les plus démunis.	Action continue et nouvelle DSP transport
Assurer à toutes les catégories de la population les conditions d'une mobilité satisfaisante en terme de niveau d'offre et de tarifs.	2008 nouvelle DSP transport
Poursuivre la politique d'amélioration du service de transport rendu aux usagers.	2008 nouvelle DSP transport
Maintien des partenariats techniques et financiers avec les associations Emmaüs, au Fil de l'eau, CPS, notamment en lien avec le développement des nouvelles filières de traitement des déchets.	Action continue
Faire connaître les politiques en place notamment au travers de la politiques de la ville.	Action continue
Accompagner le partenariat bailleurs sociaux et EDF dans le conseil aux habitants de l'habitat social pour la réduction des consommations.	2007 – 2012
Mise en place du Contrat urbain de cohésion social.	2007 - 2012
Participer dans le domaine des risques technologiques et naturels majeurs, et dans le domaine de tous les risques environnementaux, activement à la réduction de la vulnérabilité de leur territoire en collaboration avec les municipalités et les autres acteurs.	Action continue

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Contribution Communauté urbaine :

Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Néant

Indicateur de réalisation : Néant

Indicateur de résultat : Néant

Indicateur d'impact : Néant

AXE N° 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
AMBITION 5 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION
ACTION N°17 : PARTICIPER A LA SOLIDARITE NORD / SUD

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Contribuer par des actions complémentaires, venant s'épauler sur des actions engagées par les partenaires à participer à la solidarité Nord / Sud.</p> <p>Objectif : Soutenir techniquement, dans le cadre de ses compétences et en tant que de besoin , les coopérations décentralisées engagées par les villes de l'agglomération</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Pas de mesure dans ce domaine Rappel des propositions des Ateliers 21 : Néant</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Villes - Communauté urbaine	Directions de la Communauté urbaine associées : Pôle opérations et services techniques, Nouvelles technologies de l'information, Mission Environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers :	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Participation, sur demande, aux expériences de coopération décentralisée au Sénégal et au Tchad menées par les villes de la Communauté urbaine (assistance technique pour la mise en place de plan de gestion et la réalisation d'ouvrage techniques dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement)	2007 à 2012
Etude de l'opportunité de la mettre en place de la contribution solidaire des appels d'offre TIC du 1% du comité exécutif du fonds mondial de solidarité numérique.	2008 - 2009

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Frais de déplacement : 5 000 €, calcul des 1% NTIC
Contribution Communauté urbaine :
Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'opérations auxquelles la Communauté urbaine a participé en 2007
Indicateur de réalisation : Nombre d'actions de coopération décentralisées menées dans le cadre de ces opérations
Indicateur de résultat : Nombre d'opérations auxquelles la Communauté urbaine a participé depuis 2007
Indicateur d'impact : Non défini à ce jour

AXE N° 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
AMBITION 6 : VEILLER A LA QUALITE DE LOGEMENT DE CHACUN ET FAVORISER L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE
ACTION N°18 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATI.

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Permettre aux habitants de vivre dans un habitat de qualité tout en maîtrisant les charges, en diminuant les consommations d'énergie et en limitant les gaz à effet de serre. Cette dimension est à intégrer également pour le parc privé avec la prochaine « Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain » en lien avec le Programme local de l'habitat et le contrat ATenEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique).

Objectif : Permettre à chacun de bénéficier d'un logement respectueux de l'environnement, sain pour les siens et aux charges faibles.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Un niveau de revenu inférieur à la moyenne Départementale et en faible croissance. Une connaissance limitée du niveau de performance environnemental du parc de logement. Un parc social important et nécessitant une remise à niveau : une opportunité d'intégrer des critères environnementaux et de qualité de vie. Un prix du m3 d'eau potable en hausse continue.

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Une préoccupation pour l'augmentation des charges et des coûts liés au logement. Le besoin d'améliorer : qualité environnementale, énergie, mixité sociale, accès à la propriété, place des animaux.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Bailleurs	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction du développement social urbain, Mission Environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Europe (Feder), Etat, Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, Région (Défi'nergie), ADEME, Bailleurs, Département - Charte développement durable (projet 8)	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Mise en place de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain	2008 – 2012
Mise en oeuvre de la fiche action 18 du Programme local de l'habitat : « Instaurer un dispositif d'incitation à la mise en œuvre de la démarche Haute Qualité Environnementale en particulier pour la nouvelle offre de logement sociaux »	2007 – 2012
Mise en œuvre la fiche action 19 du Programme local de l'habitat : « Favoriser la maîtrise des charges dans le parc locatif social »	2007 – 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Action 18 estimée entre 105 000 et 195 000 € Action 19 estimée entre 195 000 et 345 000 €
Contribution Communauté urbaine : A définir selon les opérations.
Contribution respective des partenaires financiers Région (Défi'NeRGIE) : 70% AMO HQE si plus 10% RT en vigueur, 40% surcoût construction THPE. A définir pour chaque opération pour l'Europe (Feder), Etat, Département, ADEME, Bailleurs

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Part des projets de construction / réhabilitation soutenus par la Communauté urbaine intégrant les principes du développement durable sur le nombre total de projets de construction / réhabilitation soutenus par la Communauté urbaine
Indicateur de réalisation : Nombre d'actions réalisées sur le nombre total d'actions prévues
Indicateur de résultat : Evolution de la part des projets soutenus par la Communauté urbaine intégrant les principes du développement durable dans le dossier
Indicateur d'impact : Part du parc de logements sociaux ayant fait l'objet d'une construction / réhabilitation intégrant les principes du développement durable

AXE N° 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
AMBITION 6 : VEILLER A LA QUALITE DE LOGEMENT DE CHACUN ET FAVORISER L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE
ACTION N°19 : FAVORISER L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Renforcer le dynamisme du territoire par une action forte en faveur de l'accession sociale à la propriété (voir la fiche action n°6 du Programme local de l'habitat)</p> <p>Objectif : Permettre aux ménages de la Communauté urbaine de devenir plus facilement propriétaires d'un logement adéquat</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Une forte proportion de locataires (57 %). Une situation sociale marquée par des revenus relativement faibles et une précarité en hausse. Rappel des propositions des Ateliers 21 : Néant</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

<p>Maître d'ouvrage : Organismes HLM, Promoteurs privés, Accédants à la propriété</p>	<p>Directions de la Communauté urbaine associées : Communauté urbaine - Direction du développement social urbain</p>
<p>Partenaires logistiques et / ou financiers : Etat, Département, Région, CDC, USH, Fédération des SEM, UNCM, FPC, FFB, CAPEB, UNSA, EBCV</p>	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Programmation significative de logements en accession sociale – 480 logements en PSLA (prêt sociaux location accession).	2007 - 2012
Développement des produits logements en adéquation avec les attentes et les capacités contributives des ménages. L'Accession sociale dans les Secteurs ANRU avec une aide de l'ANRU de 10 000 € par logement et application d'un taux de TVA réduit à 5,5.	2007 - 2012
Développement de produits logements en adéquation avec les attentes et les capacités contributives des ménages. Accession sociale par la neutralisation du foncier avec le mécanisme du foncier différé. Aide au prêt à taux zéro et vente HLM.	2007 - 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :
Contribution Communauté urbaine :
Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Part des habitants de l'agglomération propriétaires de leur logement en 2007
Indicateur de réalisation : Nombre de ménages touchés par les opérations de la Communauté urbaine visant à faciliter l'accession à la propriété
Indicateur de résultat : Evolution de la proportion des habitants de l'agglomération propriétaires de leur logement depuis 2007
Indicateur d'impact : Evolution de la perception de la qualité de vie mesurée au moyen des enquêtes d'opinions

AXE N° 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
AMBITION 7 : RENFORCER LA COOPERATION ET LA COORDINATION DES POLITIQUES
ACTION N°20 : COOPERER ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES VOISINES DU NORD-COTENTIN

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Continuer les coopérations engagées au travers de la charte de développement avec les intercommunalités voisines, notamment au travers des syndicats de coopération intercommunaux : le Syndicat mixte du Cotentin, le Syndicat Cotentin traitement.

Objectif : Engager un processus de coopération permettant de parvenir à ce que les collectivités locales concourent ensemble à l'intérêt général sur la base d'objectifs communs et concertés

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :
 Rappel des constats du diagnostic : Une coopération ambiguë entre communes, agglomération et intercommunalités. Le partage de la taxe professionnelle peut constituer un facteur limitant de la coopération intercommunale et nuire au développement économique global.
 Rappel des propositions des Ateliers 21 : Développer les compétences du syndicat mixte du Cotentin pour en faire un outil de répartition des richesses à l'échelle du Cotentin

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction générale	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction du pôle administration et ressources, Direction de l'administration générale, Pôle développement et solidarité, Direction de l'urbanisme, Direction de la propreté, Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : EPCI concernés, Département - Charte développement durable	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Engagement d'une coopération avec le syndicat Cotentin traitement pour le traitement des déchets résiduels	En cours
Engagement d'un processus de concertation et de coopération avec les intercommunalités voisines dans le domaine de l'eau et des milieux humides pour la mise en place un contrat de rivière.	2008 – 2012
Elaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle du territoire du Syndicat mixte du Cotentin	2009 - 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : A définir pour chaque coopération

Contribution Communauté urbaine : A définir pour chaque coopération

Contribution respective des partenaires financiers

Syndicat mixte du Cotentin, à définir pour chaque coopération

Syndicat Cotentin traitement, à définir pour chaque coopération

Région, département, ADEME, à définir pour chaque coopération

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'objectifs communs, par thème fédérateur, acceptés par les EPCI du processus de coopération

Indicateur de réalisation : Nombre d'EPCI engagées dans le processus de coopération par thème fédérateur

Indicateur de résultat : Evolution du nombre d'objectifs communs, par thème fédérateur, acceptés par les EPCI du processus de coopération

Indicateur d'impact : Non défini à ce jour

AXE N° 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
AMBITION 7 : RENFORCER LA COOPERATION ET LA COORDINATION DES POLITIQUES
ACTION N°21 : PROMOUVOIR AVEC LES AUTRES PARTENAIRES LES DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : L'ambition est de cette action est d'assurer une convergence des politiques en matière de développement durable sur l'ensemble de l'aire urbaine. En effet les thèmes de la péri-urbanisation, de l'occupation de l'espace, de la gestion de l'eau et des déchets dépassent les compétences de la Communauté urbaine et doivent être traités en concertation.

Objectif : Créer un groupe d'acteurs locaux sur le développement durable et généraliser la mise en place de politique de développement durable

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Une coopération ambiguë entre communes, agglomération et intercommunalités. Le périmètre limité du territoire de la Communauté urbaine engendre une action restreinte par rapport à l'étendue de son influence sur l'aire urbaine. Une vision institutionnelle des actions à mener : le concept de « développement durable » envisagé sous l'angle des compétences de la Communauté urbaine et pas forcément avec une vision globale territoriale. Rappel des propositions des Ateliers 21 : Inciter à la mise en place de projets territoriaux de développement durable et d'agendas 21 par les partenaires (villes, bailleurs sociaux, administrations, activités, établissements scolaires ...)

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les directions
---	---

Partenaires logistiques et / ou financiers : Villes, Bailleurs, chambres consulaires, Education nationale, acteurs économiques identifiés, DIREN, ADEME, Région, Département - Charte développement durable

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Présentation de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Cherbourg à l'ensemble des villes	2007
Transformation et élargissement du groupe "énergie durable" en groupe "développement durable"	2008
Organisation d'un travail collectif de recensement des meilleures pratiques de développement durable tout domaine confondu	2008 – 2012
Diffusion des meilleures pratiques auprès des acteurs du territoire.	2008 – 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne
Contribution Communauté urbaine :
Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de collectivités de l'aire urbaine engagées dans une démarches de développement durable et proportion d'élus membres d'un groupe de réflexion portant sur le développement durable, par collectivité
Indicateur de réalisation : Nombre de réunions organisées et nombre de participants (dont élus) aux réunions
Indicateur de résultat : Nombre de réunions organisées et nombre de participants (dont élus) aux réunions
Indicateur d'impact : Proportion des collectivités de l'aire urbaine engagées dans une démarches de développement durable

AXE N° 4 : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NATURELS
AMBITION 8 : RÉDUIRE LES VOLUMES DE DÉCHETS ET VALORISER D'AVANTAGE
ACTION N°22 : RÉDUIRE LE VOLUME DES DÉCHETS GÉNÉRÉS SUR LE TERRITOIRE

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Permettre, par une action locale, de répondre aux enjeux de réduction de la production de déchets et accompagner les politiques nationales définies dans le plan national de prévention des déchets
Objectif : Engager la Communauté urbaine de Cherbourg dans une réduction régulière des volumes totaux de déchets
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Une augmentation continue des quantités de déchets produits (87 000 tonnes en 2005) Rappel des propositions des Ateliers 21 : Réduire la consommation de papier. Sensibiliser aux économies de papier dans le cadre du travail. Généraliser la consommation de papier recyclé. Développer le compostage.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de la Propreté	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Département, Eco-Emballages, autres Eco-organismes, Chambres consulaires, villes, bailleurs sociaux.	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Mise en place du compostage individuel.	2007 – 2012
Formation maîtres composteurs	2008
Mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries.	2007 – 2008
Mise en place la collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques.	2007 – 2008
Mise en place la collecte des déchets des autres filières dédiées inclus dans le périmètre d'intervention des collectivités.	En lien avec les dispositifs nationaux
Mise en œuvre du plan national de prévention des déchets (hors redevance incitative).	2008 – 2012
Parfaire la gestion des déchets de voirie déjà engagée au travers du recyclage des sous-couches, des bitumes et bordures qualibrées ou non en vue de diminuer la mise en centre d'enfouissement et de préserver la ressource et les milieux.	Action continue

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Contrôle d'accès 180 000€ Formation maîtres composteurs 5 000€ Compostage individuel 600 000 € soit 100 000 €/an
Contribution Communauté urbaine : Contrôle d'accès 180 000€ Formation maîtres composteurs 2 500€ Compostage individuel 500 000 € soit 80 000 €/an
Contribution respective des partenaires financiers : ADEME : Formation maîtres composteurs 2 500€ Compostage individuel ADEME 100 000 € soit 20 000 €/an

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Quantité totale en tonnes de déchets générés en 2007 par type de déchets et par type de consommateurs (habitant, entreprises, collectivité)
Indicateur de réalisation : Nombre d'étapes réalisées sur le nombre total d'étapes prévues (en %)
Indicateur de résultat : Evolution de la quantité totale de déchets collectés par type de déchets et par type de consommateurs (habitant, entreprises, collectivité) sur une période de 10 ans.
Indicateur d'impact : Non défini à ce jour

AXE N° 4 : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NATURELS
AMBITION 8 : RÉDUIRE LES VOLUMES DE DÉCHETS ET VALORISER D'AVANTAGE
ACTION N°23 : AUGMENTER LE TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Dans le prolongement des actions engagées par la charte d'environnement engagée en 1993 la Communauté urbaine souhaite poursuivre les politiques de recyclage matières, notamment sur la partie fermentescible et étudier les possibilités de développer le recyclage énergétique. La finalité de cette action est de minimiser la sollicitation des ressources naturelles pour la satisfaction des besoins des générations actuelles. Cela est possible grâce à une valorisation maximale des déchets produits et à la mise en œuvre d'un fonctionnement en circuit fermé.

Objectif : Augmenter le taux de valorisation des déchets

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Une augmentation continue du taux de valorisation des déchets. La pratique du tri, bien que soutenue par la Communauté urbaine de Cherbourg, présente encore de fortes marges de progrès puisque la quantité totale de déchets des ménages valorisée s'élève à 6 % seulement des quantités totales produites.

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Néant

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de la Propreté	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement
--	---

Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Département, Eco-Emballages, Eco-organisme existant ou venir, Chambres consulaires, Syndicat Cotentin traitement, villes, bailleurs sociaux

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Modernisation du centre de tri.	2007
Évaluation de la pertinence du renforcement du nombre d'ambassadeurs du tri pour jouer sur la qualité du tri des ménages.	2008 - 2009
Intensification des campagnes d'informations sur la collecte sélective, destinées à faire connaître le mode correct de collecte des déchets (piles, informatique, produits chimiques...)	Action continue
Engagement de l'entente intercommunale avec le syndicat Cotentin Traitement et engagement des études pour le traitement de la fraction résiduelles (valorisation matière de la fraction fermentescible, valorisation énergétique, stabilisation,...).	A définir en fonction de l'avancement des autres dossiers de Cotentin traitement
Mieux informer les habitants qui appréhendent mal la simplicité des dispositifs sur les systèmes et les lieux de collecte existants.	Action continue

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Communication 20 000 €/ an. Centre de tri 3 millions d'€ Ambassadeurs du tri 120 000 €/ an. Salle pédagogique du centre de tri 50 000 €

Contribution Communauté urbaine : Communication 20 000 €/ an. Centre de tri 3 millions d'€ Ambassadeurs du tri 120 000 €/ an. Salle pédagogique du centre de tri 50 000 €

Contribution respective des partenaires financiers

Eco-Emballages 40 000 € pour ambassadeurs de tri, 50 % pour la communication.

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Quantité de déchets valorisés (en tonnes) par type de déchets, de valorisation et de consommateurs (habitant, entreprises, collectivité)

Indicateur de réalisation : Nombre d'étapes réalisées sur le nombre total d'étapes prévues (en %)

Indicateur de résultat : Taux de valorisation : quantité de déchets valorisés sur la quantité totale de déchets collectés (en %) par type de déchets, de valorisation et de consommateurs (habitant, entreprises, collectivité)

Indicateur d'impact : Production énergétique à partir de la revalorisation des déchets (en kW / an)

AXE N° 4 : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NATURELS
AMBITION 9 : PRÉSERVER ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ
ACTION N°24 : SUIVRE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LA FAIRE CONNAÎTRE AUX HABITANTS

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Une action locale qui devrait permettre de répondre aux enjeux de la préservation de la biodiversité et d'accompagner les politiques nationales définies dans la stratégie nationale de la biodiversité.</p> <p>Objectif : Disposer d'une connaissance précise de la diversité biologique de la Communauté urbaine de Cherbourg et de son évolution. Faire découvrir la biodiversité pour associer la population à sa préservation. Lutter contre l'appauvrissement local et mondial de la diversité de la faune et de la flore.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Méconnaissance dans le domaine de la biodiversité. Rappel des propositions des Ateliers 21 : L'envie de connaître davantage la richesse biologique du Cotentin.</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Urbanisme, Système d'information géographique
Partenaires logistiques et / ou financiers : DIREN, Villes (structures d'éducation à l'environnement, Région, Département, CPIE du Cotentin, GNON, GMN, GECC, Département - Charte développement durable projet, Education nationale,	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Poursuivre la politique d'augmentation le nombre d'espaces de verdure de proximité, notamment dans le cadre des aménagements en cours, telle la ZAC des Bassins ou prévus telle la ZAC de Grismenil Monturbet,...	Action continue
Prévision d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'achat de données sur la biodiversité, aux associations ou organismes détenteurs de l'information	2008
Synthèse des données existantes sur la biodiversité (études d'impact, données Diren,...) et réactualisation de cette synthèse à échéance régulière (3 à 5 ans à définir)	2008 à 2013
Constitution d'une base de données en lien avec le SIG.	2008 à 2013
Communication sur la disparition de la biodiversité mondiale et ses causes (consommation de bois exotiques, de viande...) et sur la menace des espèces invasives.	2009
Communication des résultats de l'inventaire	2009
Conduite d'une étude sur le déficit de continuité biologique au sein de l'agglomération	2008 - 2009
Création, en tant que de besoin, de corridors biologiques au sein de l'agglomération	En fonction des conclusions de l'étude

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : A définir. Achat de données 1 000 €/ an. 10 000 € sur l'étude corridors biologiques
Contribution Communauté urbaine : A définir. Achat de données 1 000 €/ an. 10 000 € sur l'étude corridors biologiques
Contribution respective des partenaires financiers
A définir.

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de m ² d'espaces de nature par habitant en milieu urbain
Indicateur de réalisation : Nombre d'étapes effectuées sur le nombre d'étapes prévues (en %)
Indicateur de résultat : Proportion du territoire couverte par des études de biodiversité (en %)
Indicateur d'impact : Evolution du nombre d'espèces et de la population des espèces (distinction entre espèces protégées et non protégées)

AXE N° 4 : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NATURELS
AMBITION 9 : PRÉSERVER ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ
ACTION N°25 : RÉDUIRE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE L'ACCOTEMENTS DES ROUTES

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : La mise en place d'un plan d'entretien des espaces publics communautaire respectant la diversité biologique, limitant la dissémination des substances chimiques dans l'environnement., préservant la santé des agents en lien avec le Plan local santé environnement.</p> <p>Objectif : Préserver la diversité biologique sur le territoire communautaire et la santé du personnel de la Communauté urbaine de Cherbourg.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Une agglomération très urbaine Rappel des propositions des Ateliers 21 : Problèmes de qualité des eaux</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de la Propreté, Direction de la Voirie, Direction du cycle de l'eau
Partenaires logistiques et / ou financiers : Villes, Bailleurs, Direction départementale de l'équipement, SNCF, Département - Charte développement durable	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Réalisation d'un inventaire de l'ensemble des produits utilisés pour l'entretien de ces espaces et d'une liste de produits ou de technologies de substitution sans danger pour l'environnement	2008 - 2012
Organisation d'un travail collectif sur le territoire, visant à utiliser les meilleures techniques et pratiques disponibles pour la gestion des espaces publics.	2008 - 2012
Organiser des réunions de travail sur des thèmes ciblés avec définition d'une grille de lecture.	2008 - 2012

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne. Voir action éducation environnement pour la communication
Contribution Communauté urbaine : Voir actions éducation environnement sur la communication
Contribution respective des partenaires financiers :

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de litres de produits dangereux utilisés par la Communauté urbaine en 2007
Indicateur de réalisation : Quantité (en litres) de produits dangereux d'entretien des espaces verts et bords de routes utilisés sur les quantités totales de produits utilisés (en %).
Indicateur de résultat : Evolution de la consommation de produits dangereux par la Communauté urbaine (en litres)
Indicateur d'impact : Evolution de la superficie des espaces verts ou naturels et bords de route entretenus avec des produits dangereux.

AXE N° 4 : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NATURELS
AMBITION 10 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU
ACTION N°26 : ASSURER LE RACCORDEMENT CORRECT AUX RESEAUX D'EAUX USEES ET PLUVIALES

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Continuer les contrôles des installations sanitaires des habitants pour évaluer leur conformité en terme de raccordement aux réseaux des eaux usées et pluviales, et pérenniser le versement de l'aide financière à la réalisation des travaux de mise en conformité. 10 000 contrôles ont été effectués à ce jour depuis le lancement de l'opération en 1993, soit un quart des foyers.</p> <p>Objectif : Effectuer des contrôles et pérenniser l'aide à la réalisation des travaux de mise en conformité.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Un taux de collecte des eaux usées inégal selon le secteur de l'agglomération. La création d'un SPANC en 2006 (Service Public d'Assainissement Collectif) Rappel des propositions des Ateliers 21 : Réduire les volumes et la charge polluante des eaux usées. Inciter les citoyens à aller dans des installations réglementées pour le nettoyage des voitures</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction du Cycle de l'eau	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement, Revue de direction, Direction de l'administration générale
Partenaires logistiques et / ou financiers : Agence de l'eau, Notaires	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Poursuite du développement de la politique incitative au bon raccordement des ménages et des entreprises aux réseaux d'eaux usées et pluviales (EU / EP).	Action continue
Poursuite des conseils procurés aux particuliers dans le cadre des devis, du suivi des travaux, de la conformité des travaux fait chez les particuliers et du versement des subventions de l'Agence de l'eau.	Action continue
Contrôle des installations sanitaires non collectives par le SPANC.	Action continue
Poursuite de l'information des habitants sur le respect des règles d'assainissement et sur l'impact négatif du rejet dans les réseaux de produits toxiques.	Action continue
Etude sur les conditions du transfert la compétence « police de l'eau », des communes à la Communauté urbaine de Cherbourg, pour favoriser une politique commune de verbalisation des comportements inciviques.	2009
Développer l'assainissement (collecte des eaux usées)	2007 – 2013

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne Développer l'assainissement 4 500 000 € soit 750 000 €/an
Contribution Communauté urbaine : Instruction des dossiers
Contribution respective des partenaires financiers : Versement par l'Agence de l'eau d'une aide de 50% du montant des travaux.

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Taux de raccordement des ménages et des entreprises aux réseaux d'assainissement
Indicateur de réalisation : Nombre de raccordements réalisés par an
Indicateur de résultat : Evolution du taux de raccordement des ménages et des entreprises sur l'année
Indicateur d'impact : Evolution des volumes de rejets liquides polluants dans le milieu naturel en équivalent habitant (volume d'eau by-passée + taux de rendement des STEP* volume d'eau traité + estimation des rejets des ménages dans le milieu naturel).

AXE N° 4 : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NATURELS
AMBITION 10 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU
ACTION N°27 : RÉALISER LA MISE AUX NORMES DES STATIONS D'ÉPURATIONS

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Respecter la directive eaux résiduaires transposées en droit national, qui classe en zone sensible, vis à vis des nitrates et des phosphates, les eaux de la mer de la Manche.</p> <p>Objectif : Améliorer la performance des stations d'épuration en les mettant en conformité.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Un taux de collecte des eaux usées inégal selon le secteur de l'agglomération. Du retard pris dans l'obligation de traiter les matières azotées et phosphorées Rappel des propositions des Ateliers 21 : Le besoin de réhabiliter les stations d'épuration</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction du Cycle de l'eau	Directions de la Communauté urbaine associées : Revue de direction, Mission Environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Agence de l'eau, Direction départementale de l'équipement, Région	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Modernisation et mise en conformité de la station d'épuration de l'est.	2007 - 2010
Modernisation et mise en conformité de la station d'épuration de l'ouest.	2007 - 2010
Suppression de la station de La Glacerie	2008 - 2009

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 30 millions d'€ pour la station ouest. 5 millions d'€ pour la station est. 750 000 € pour la suppression de la station de La Glacerie
Contribution Communauté urbaine : 25 %.
Contribution respective des partenaires financiers :
Agence de l'eau : 45%
Conseil général : 30%
Région (EAU'bjecti) : 30% pour la part du surcoût nécessaire pour traiter l'azote et le phosphore.
Région (Défi'NeRGIE) : Photovoltaïque 2,5 €W crêt), Méthanisation (études 4 000 €, Investissement 40%)
ADEME, sur la partie énergie, à définir après interrogation des partenaires.

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Rendement des deux stations d'épuration (en mg de polluant par m ³ d'eau traitée) et capacité de traitement en équivalent habitant
Indicateur de réalisation : pourcentage des dépenses engagées sur le budget alloué à la remise en conformité des stations d'épuration (en %)
Indicateur de résultat : Evolution des rendements des stations d'épuration (en mg de polluant par m ³ d'eau traitée)
Indicateur d'impact : Evolution des volumes d'eaux usées traitées (en équivalent habitant) et des volumes totaux de rejets liquides polluants dans le milieu naturel par type de polluants

AXE N° 4 : PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES RESSOURCES ET LES MILIEUX NATURELS
AMBITION 11 : MAÎTRISER LES RISQUES D'INONDATIONS ET LES REJETS D'EAUX PLUVIALES
ACTION N°28 : RÉGULER L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES ET INCITER A LEURS REUTILISATIONS

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Mise en place du programme de lutte contre les inondations sur la base d'une pluie de référence de pluie à 20 ans pour lutter contre le risque d'inondation en fin de bassin versant de la Divette identifier dans le cadre du contrat d'agglomération. Une incitation à la maîtrise des consommations et à l'information sur la récupération raisonnée des eaux pluviales.

Objectif : Maîtriser les inondations en anticipant les risques par des procédures adaptées et un programme de confortement du passif. Favoriser le comportement citoyen des habitants en les conseillant sur la bonne gestion des eaux.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Une situation géographique en fin de rivière.

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Dimensionner les réseaux d'eaux pluviales en tenant compte des développements urbains à venir (bassins d'orage notamment). Récupérer, recycler, stocker l'eau de toutes les origines.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction du Cycle de l'eau	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de l'Urbanisme, Direction du Foncier, Mission Environnement, Direction du développement social urbain
---	---

Partenaires logistiques et / ou financiers : Agence de l'eau, DIREN, Direction départementale de l'équipement, Région, Département - Charte développement durable, Bailleurs, villes

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Mise en place du programme de lutte contre les inondations (pluie à 20 ans), aspects quantitatifs et qualitatifs.	2007 – 2014
Incitation dans les projets d'aménagement publics ou privés, au traitement des eaux à la parcelle et aux techniques alternatives : chaussées à structure réservoir, parkings enherbés, puits d'infiltration à la parcelle, terrasses végétalisées,... avec une prise en charge individuelle par l'aménageur.	Action continue
Information et communication sur les solutions existantes pour la maîtrise des consommations et à l'information sur la récupération raisonnée des eaux pluviales.	Action continue

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 4 500 000 € avec un programme annuel de 750 000 €par an.

Fonctionnement interne. Voir action éducation environnement pour la communication

Contribution Communauté urbaine : 2 700 000 € soit 450 000 €par an.

Fonctionnement interne. Voir action éducation environnement pour la communication

Contribution respective des partenaires financiers : Région, selon les critères du guide des aides : Connaissance 20%, Etudes préalable 50%, Travaux 20%.

Etat – Région : 1 800 000 € soit 300 000 €par an.

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'habitations situées en zone inondable en 2007

Indicateur de réalisation : Nombre annuel d'aménagements alternatifs dans les dossiers d'aménagements présentés.

Indicateur de résultat : Evolution du nombre d'habitations situées en zone inondable

Indicateur d'impact : Non défini à ce jour

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRE URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°29 : CREER UN POSTE TRANSVERSAL CONSACRE A LA GESTION ENERGETIQUE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : La Communauté urbaine dans le cadre d'un contrat ATENEE a recruté en 2005 un agent dédié aux questions énergétiques. Ce poste transverse a pour objet la construction d'indicateurs, l'exploitation des diagnostics et la comparaison des résultats des diagnostics énergétiques par rapport aux cibles fixées.</p> <p>Objectif : Mettre en place un poste transverse chargé de la gestion de l'énergie au niveau de la Communauté urbaine.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Une prise en compte croissante des problématiques énergétiques avec la mise en œuvre d'un contrat ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique). Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les Directions
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Département, Europe (Feder)	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Création du poste rattaché à la Mission Environnement sur 3 ans et suivi du contrat ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique).	2005
Analyse des factures énergétiques, exploitation des diagnostics énergétiques existants, suivi et mise en place des indicateurs et de l'étude relative à la construction de ces indicateurs, et rédaction du rapport annuel sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.	2005
Animation, formation et sensibilisation sur la maîtrise des dépenses à l'attention des agents de la Communauté urbaine.	2005
Veille technique et technologique sur l'énergie (économies d'énergie et développement des énergies renouvelables)	2005
Participation à la prise de décision des investissements : appui au pôle opérations et services techniques.	2005

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 163 114 € sur 3 ans
Contribution Communauté urbaine : 35 914,25 €
Contribution respective des partenaires financiers
Europe : 55 229,75 €
ADEME : 36 000 €
Région : 36 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Consommations énergétiques du patrimoine communautaire de la Communauté urbaine par type (fossiles, renouvelables, nucléaire....) en 2007
Indicateur de réalisation : Nombre d'emplois créés
Indicateur de résultat : Evolution des consommations d'énergies (par type) depuis 2007
Indicateur d'impact : Evolution des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communautaire de la Communauté urbaine

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRE URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°30 : ETUDIER L'OPPORTUNITE DE PRENDRE COMPETENCE SUR LE « SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ».

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Adapter et mettre en adéquation la compétence de la Communauté urbaine avec ses domaines d'intervention et mesurer les marges de manœuvre et de progrès dans ce domaine.

Objectif : Légitimer l'intervention de la Communauté urbaine dans certains domaines de l'énergie et déterminer ses champs d'actions.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Une prise en compte croissante des problématiques énergétiques avec la mise en œuvre d'un contrat ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique).

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de l'administration générale	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement
--	---

Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Département, Europe (Feder)

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Débat au sein de la Communauté urbaine et avec les communes.	2008
Etude ou réflexion juridique en interne sur l'accès à la compétence « Soutien à la maîtrise de l'énergie » et collecte des données nécessaires.	2008
Réalisation d'une étude juridique en interne qui permette de rédiger le libellé de la nouvelle compétence : - possibilités pour la Communauté urbaine de Cherbourg d'accéder à la compétence ; - définition des champs d'intervention ; - mise en œuvre.	2008
Développement de la compétence « soutien à la maîtrise de l'énergie » via le chargé de mission ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique).	2009

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne

Contribution Communauté urbaine : Fonctionnement interne

Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Non défini à ce jour

Indicateur de réalisation : Nombre d'étapes réalisées sur le nombre d'étapes prévues

Indicateur de résultat : Date d'obtention de la compétence

Indicateur d'impact : Evolution de la consommation énergétique de la commune

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRE URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°31 : PUBLIER UN RAPPORT ANNUEL SUR L'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Réalisation d'un rapport annuel sur les énergies et les gaz à effet de serre permettent d'identifier les consommations des sources fixes et des sources mobiles, ainsi que les rejets de gaz à effet de serre de chaque service de la Communauté urbaine et anticiper ainsi toutes obligations réglementaires dans ce domaine.</p> <p>Objectif : Informer et communiquer sur les questions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Une prise en compte croissante des problématiques énergétiques avec la mise en œuvre d'un contrat ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique). Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les Directions
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Europe (Feder), Délégués	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Recueil des données (consommations des sources fixes et des sources mobiles par nature de combustibles et en euros, rejets de gaz à effet de serre).	2006
Agrégation des données. Construction d'indicateurs énergétiques.	2006
Rédaction du rapport.	2007
Inscription au conseil de Communauté.	2007

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le coût du poste ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique).
Contribution Communauté urbaine :
Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Non défini à ce jour
Indicateur de réalisation : Nombre de rapports créés
Indicateur de résultat : Evolution du nombre de données et d'indicateurs suivis dans le rapport
Indicateur d'impact : Evolution des consommations d'énergie (par type) et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communautaire

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRE URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°32 : EXPLOITER LES DIAGNOSTICS ENERGETIQUES ET EFFECTUER DES DIAGNOSTICS SUR CIBLES

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Dans la prolongation de l'audit énergétique qui a été réalisé en 1996 sur le patrimoine communautaire, s'assurer de la tenue des objectifs fixés par cet audit et éviter les dérives. En fonction des dérives identifiées et pour les nouveaux bâtiments évaluer la nécessité d'intervention par la réalisation de nouveaux diagnostics ciblés.

Objectif : Suivre les indicateurs énergétiques et exploiter les résultats des diagnostics existants afin de mesurer et d'évaluer les performances énergétiques de la Communauté urbaine et d'identifier les actions reproductibles. Déterminer certains consommateurs d'énergie importants ou ayant une sur-consommation non expliquée afin de déterminer des plans d'actions à mettre en place pour limiter leurs consommations. Etudier la reproductibilité des actions déployées à d'autres sites.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Une prise en compte croissante des problématiques énergétiques avec la mise en œuvre d'un contrat ATenEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique).

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Bâtiments
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Département, Europe (Feder), Syndicat mixte	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Collecte des données existantes (diagnostics complets, factures énergétiques, ords des préconisations) site par site sur les années concernées.	2007
Création d'une base de données des sites diagnostiqués et des sites actuellement existants, incluant notamment les préconisations et les actions engagées.	2007
Evaluation des impacts des actions engagées au cas par cas en termes d'économies d'énergie et de production énergétique le cas échéant afin de dégager les actions pertinentes et reproductibles	2007
Programme de mise en œuvre des actions retenues (faible temps de retour, fortes reproductibilités etc.)	2007
Identification des cibles : sites forts consommateurs ou dont les sur-consommations restent inexplicables.	2007 – 2008
Etude des différents des sites identifiés.	2007 – 2009
Mise en œuvre et suivi des préconisations.	2008 – 2012
Réaliser l'isolation thermique performante de la Grande hall de la Cité de la Mer.	2010 – 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le coût du poste ATenEE. Pour les diagnostics sur cible : 70 000 € réalisation des diagnostics : 10 000 € investissement : 30 000 €/an, sur 2 ans
Grande hall : 5 000 000 €

Contribution Communauté urbaine : 50% du coût des diagnostics, fonction des financements ADEME Région sur l'investissement
Grande hall : dans participation au SMC 500 000 €

Contribution respective des partenaires financiers

ADEME : 25 % du diagnostic, participation aux investissements selon leur nature
Région : 25 % du diagnostic, participation aux investissements selon leur nature

Grande hall : CPER 4 500 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de bâtiments ou de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique

Indicateur de réalisation : Pourcentage d'actions réalisées parmi celles préconisées dans les diagnostics

Indicateur de résultat : Economies d'énergie à la suite des travaux et des actions déployées.

Indicateur d'impact : Evolution des consommations énergétiques de la Communauté urbaine

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRES URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°33 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE DEPLACEMENT ENTREPRISE ET ETUDIER LE MEILLEUR SCENARIO POUR LE CHOIX DES COMBUSTIBLES ET LA GESTION DES FLOTTES DE VEHICULES

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Engager un diagnostic sur la flotte communautaire sur la motorisation et le choix des combustibles, sur sa gestion de la flotte hors bus et mettre en place un plan de déplacement des agents.</p> <p>Objectif : Développer des moyens de réduire les déplacements sur la Communauté urbaine (via un plan de déplacement des entreprises et une amélioration de la gestion des flottes de la Communauté urbaine).</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :</p> <p>Rappel des constats du diagnostic : Une prise en compte croissante des problématiques énergétiques avec la mise en œuvre d'un contrat ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique) (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique) de l'ADEME.</p> <p>Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces.</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de l'administration générale, Direction des ressources humaines, Direction de la Mécanique
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Europe (Feder), délégataire du service public de transport urbains	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Etude sur le positionnement de la motorisation et les choix de combustibles associés pour la flotte communautaire et la flotte de bus.	2007 – 2008
Etude sur l'organisation de l'attribution et de la gestion de la flotte hors bus.	2007 – 2008
Améliorer les rejets du parc de bus existant par l'installation de filtres à particules.	2008
Etude sur l'optimisation des déplacements des agents et plan de déplacement entreprise	2007 – 2008
Améliorer la performance écologique du systèmes de transport en commun	Action continue

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Etude sur le positionnement : 39 658,16 €TTC 33 159 €HT Filtres à particules : 143 000 €HT
Contribution Communauté urbaine : Etude sur le positionnement : 11 153 €HT Filtres à particules : 71 500 €HT
Contribution respective des partenaires financiers
Etude sur le positionnement : ADEME 11 153 €HT
Etude sur le positionnement : Région 11 153 €HT Région (Défi'NeRGIE) : Véhicules thermiques 20% selon conditions, Véhicules électriques 30%
Etat – Région : Filtres à particules : 71 500 €HT

5. EVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur de contexte : Nombre de km effectués par des véhicules dans le cadre du trajet domicile-travail sur la Communauté urbaine.</p> <p>Nombre de km effectués par les véhicules de la flotte de la Communauté urbaine (par type : bus et autres)</p>
<p>Indicateur de réalisation : Nombre de plans de déplacement d'entreprises déployés.</p> <p>Nombre d'études réalisées sur la gestion des flottes de bus et autres véhicules.</p>
<p>Indicateur de résultat : Pourcentage de déplacements des employés d'entreprise et des agents, effectués par un mode alternatif à la voiture</p>
<p>Indicateur d'impact : Evolution des émissions de gaz à effet de serre des déplacements des employés des entreprises de la Communauté urbaine d'une part et des agents communautaires d'autre part.</p>

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRES URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°34 : ETUDIER LE POTENTIEL DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DES ECONOMIES D'ENERGIE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Détermination des (res)sources (potentielles ou certaines) en énergies renouvelables de la Communauté urbaine, des possibilités de développement et du potentiel d'économie d'énergie. Poursuivre le déploiement des énergies renouvelables déjà utilisées sur le territoire (comme la valorisation des sous-produits des stations d'épuration du type biogaz) et poursuivre les études de faisabilité dans les autres domaines (chauffage au bois, éolien, solaire thermique et photovoltaïque,...).

Objectif : Agir sur le contexte des énergies. Encourager la production locale d'énergie renouvelable pour satisfaire aux enjeux nationaux (part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique, maîtrise des consommations et limitation des rejets de gaz à effet de serre).

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Une prise en compte croissante des problématiques énergétiques avec la mise en œuvre d'un contrat ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique). Un faible potentiel éolien sur le territoire

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces. Développer l'énergie solaire, l'éolien, le biogaz, la filière bois

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les Directions
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Département, Europe (Feder) Les bailleurs, les villes, les chambres consulaires et autres partenaires sur l'étude thermographique.	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Etat des lieux de l'offre énergétique du territoire de la Communauté urbaine.	2007 – 2008
Gisement et potentiel.	2007 – 2008
Identification des grands axes de développement et des sites.	2007 – 2008
Poursuivre la valorisation des sous-produits de l'épuration (production de biogaz)	2007 – 2009
Equiper les installations communautaires d'énergies renouvelables	2007 – 2012
Réaliser une thermographie aérienne.	A définir

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 20 000 à 30 000 € Dans le cadre de la programmation de travaux pour l'équipement des installations communautaires. Etude thermographique 200 000 € montage à définir.
Contribution Communauté urbaine : 10 000 à 15 000 € Etude thermographique : 20 000 €
Contribution respective des partenaires financiers
ADEME 5 000 à 7 500 €
Région 5 000 à 7 500 €
Etude thermographique : ADEME, Région (CPER) : 100 000 € autres partenaires : 80 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire
Indicateur de réalisation : Capacités annuelles de production énergétique potentielles décelées sur le territoire de la Communauté urbaine (par type d'énergie, en kW)
Indicateur de résultat : Evolution du nombre d'installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire
Indicateur d'impact : Evolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques (en %)
Indicateur de réalisation : Capacité installée de sources renouvelables (en MW installés chaque année et par type)
Indicateur de résultat : Evolution de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique (par type d'énergie)
Indicateur d'impact : Evolution des émissions de CO2 associées

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRE URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°35 : REALISER UN BILAN CARBONE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Engager un bilan carbone sur l'agglomération. La réalisation du plan carbone sera effectuée par le responsable de l'Energie au sein de la Communauté urbaine.</p> <p>Objectif : Mesurer et évaluer les émissions en CO2 du patrimoine communautaire et déterminer les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure maîtrise de ces émissions.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Une prise en compte croissante des problématiques énergétiques avec la mise en œuvre d'un contrat ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique). Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les Directions
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Europe (Feder), Département - Charte développement durable, Tous les partenaires identifiés pour la réalisation du bilan	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Bilan énergétique sur le patrimoine de la Communauté urbaine.	2007 - 2008
Pistes d'actions de réduction des émissions proposées en priorité sur le patrimoine.	2007 - 2008
Mise en œuvre des actions	2008 - 2012
Dans un second temps il sera étudié la possibilité de transposer la réalisation du bilan à l'échelle du territoire.	2008 - 2009
Pistes d'actions proposées en priorité sur le territoire.	2009 - 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Formation au bilan carbone 2 000 €
Contribution Communauté urbaine : 1 000 €
Contribution respective des partenaires financiers
ADEME 500 €
Région 500 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire communautaire
Indicateur de réalisation : Nombres d'actions de réduction des émissions déterminées
Indicateur de résultat : Pourcentage d'actions déployées sur les actions identifiées
Indicateur d'impact : Evolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communautaire (par secteur)

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRES URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°36 : REALISER UN PLAN CLIMAT POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Mise en place d'un plan climat sur l'agglomération.</p> <p>Objectif : Permettre, par une action locale, de répondre aux enjeux de maîtrise de la demande de l'énergie, aux enjeux des rejets de gaz à effet de serre et accompagner le déploiement des politiques nationales définies dans le plan climat.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :</p> <p>Rappel des constats du diagnostic : Une méconnaissance des consommations énergétiques des ménages de la Communauté urbaine de Cherbourg. Des projets de chaufferie bois sur les quartiers Province et Place Divette</p> <p>Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

<p>Maître d'ouvrage : Mission Environnement</p>	<p>Directions de la Communauté urbaine associées : Directions du développement économique et de l'enseignement supérieur, des Bâtiments, de la Voirie, de l'Urbanisme</p>
<p>Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région (Définergie), Villes, bailleurs, Activités économiques, Département - Charte développement durable</p>	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Réalisation du plan climat	2008 – 2009
Mettre en œuvre le plan climat	2009 – 2012
Organiser une campagne de sensibilisation sur les sources d'émission de gaz à effet de serre des ménages et leurs moyens d'agir	2009 – 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

<p>Coût global de l'action : Etude Plan climat : 40 000 €</p> <p>Mise en œuvre du Plan Climat : 600 000 €(2010 – 2012), soit 200 000 €par an</p> <p>Contribution Communauté urbaine : Etude Plan climat : 10 000 €</p> <p>Mise en œuvre du Plan Climat : 300 000 €(2010 – 2012), soit 100 000 €par an</p> <p>Contribution respective des partenaires financiers</p> <p>Etude Plan climat : ADEME : 10 000 € Région : 10 000 € Département : 10 000 €</p> <p>Mise en œuvre du Plan Climat : Etat – Région : 300 000 €(2010 – 2012), soit 100 000 €par an</p>
--

5. EVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur de contexte : A définir dans le cadre du plan climat</p> <p>Indicateur de réalisation : A définir dans le cadre du plan climat</p> <p>Indicateur de résultat : A définir dans le cadre du plan climat</p> <p>Indicateur d'impact : A définir dans le cadre du plan climat</p>

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRE URBAINE
AMBITION 12 : REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE ET UTILISER LES ENERGIES RENOUVELABLES
ACTION N°37 : CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LE SITE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BECQUET

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Agir sur le contexte des énergies
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Une prise en compte croissante des problématiques énergétiques avec la mise en œuvre d'un contrat ATEnEE (Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique). Rappel des propositions des Ateliers 21 : Diminuer les consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) dans l'habitat et les commerces
Objectif : Participer au développement de la filière bois

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de la Propreté	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Europe (Feder), Département - Charte développement durable	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Dimensionnement de la chaufferie.	2006 – 2007
Etude sur l'approvisionnement.	2007 – 2008
Réalisation du dossier de faisabilité administratif, technique et financier	2008
Appel d'offre et construction.	2009

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 200 000 €
Contribution Communauté urbaine : 80 000 €
Contribution respective des partenaires financiers
CPER : 100 000 €
Autres : Région (Défi'NeRGIE), ADEME, Département : 20 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Consommations et dépenses d'énergie du centre de tri
Indicateur de réalisation : Pourcentage des besoins en énergie du site produit par la chaudière bois
Indicateur de résultat : Evolution des consommations et dépenses d'énergie du centre de tri
Indicateur d'impact : Quantité d'émission de gaz à effet de serre évitée

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AGGLOMERATION
AMBITION 13 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET LES MODES DE TRANSPORTS PROPRES
ACTION N°38 : REDUIRE LA LONGUEUR ET LE NOMBRE DE DEPLACEMENTS

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Recomposer la ville sur elle-même, lutter contre les déplacements pendulaires intempestifs et l'usage individuel de la voiture.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Un phénomène de périurbanisation participant à l'allongement des temps de parcours. 233 000 déplacements motorisés par jour en semaine. Une qualité de l'air principalement influencée par le trafic automobile et présentant une forte concentration d'ozone.

Rappel des propositions des Ateliers 21 : La volonté de maîtriser et d'optimiser l'urbanisation du territoire. Organiser le covoiturage avec la mise en place de stations.

Objectif : Organiser la baisse des émissions de CO₂ liés aux déplacements sur la Communauté urbaine.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de l'Urbanisme	Directions de la Communauté urbaine associées : Pôle opérations et services techniques, Pôle développement social urbain
--	---

Partenaires logistiques et / ou financiers : Villes, Bailleurs, ADEME, Equipement, Région, Département

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Favoriser la densité de l'habitat autour des grands axes de transport.	Action continue
Intégrer dans le PLU et le Programme local de l'habitat de densifier les centres-villes - Augmenter les capacités de logement en centre ville pour concentrer les déplacements et endiguer la périurbanisation.	Action continue
Mise en place d'un système d'aide à l'exploitation (SAEIV).	2008
Renforcer la priorité des bus aux feux.	2008
Etudier l'opportunité de la création d'un système centralisé d'échange d'information sur le partage de véhicules	2009
Mesurer l'opportunité de la création d'un système centralisé d'échange d'information sur le covoiturage.	2009

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Mise en place d'un système d'aide à l'exploitation (SAEIV) : 485 000 €

Renforcer la priorité des bus aux feux : 310 000 €

Etudes de partage des véhicules et de covoiturage : 10 000 €

Contribution Communauté urbaine : Mise en place d'un système d'aide à l'exploitation (SAEIV) : 242 500 €

Renforcer la priorité des bus aux feux : 155 000 €

Etudes de partage des véhicules et de covoiturage : 2 500 €

Contribution respective des partenaires financiers :

Etat – Région : Mise en place d'un système d'aide à l'exploitation (SAEIV) : 242 500 €

Etat – Région : Renforcer la priorité des bus aux feux : 155 000 €

Etudes de partage des véhicules et de covoiturage : ADEME : 2 500 € Région : 2 500 € Département : 2 500 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Part des déplacements émetteurs de CO₂ sur le nombre total de déplacements

Indicateur de réalisation : Nombre d'étapes achevées sur le nombre total d'étapes prévues

Indicateur de résultat : Baisse de la part des déplacements émetteurs de CO₂ sur le nombre total de déplacements

Indicateur d'impact : Baisse des émissions de CO₂ sur le territoire communautaire

AXE N° 5 : REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE L'AIRES URBAINE
AMBITION 13 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET LES MODES DE TRANSPORTS PROPRES
ACTION N°39 : FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS DOUX

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Permettre aux habitants et aux employés des activités économiques d'accroître leurs déplacements par des moyens non polluant et de s'approprier ces modes de transports.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Un réseau de pistes cyclables en développement mais davantage orienté vers le tourisme qu'adapté aux déplacements quotidiens Rappel des propositions des Ateliers 21 : La volonté de favoriser les déplacements propres et alternatifs</p> <p>Objectif : Favoriser l'adoption de modes de déplacements propres par la population.</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

<p>Maître d'ouvrage : Direction de la voirie, direction de l'administration générale</p> <p>Partenaires logistiques et / ou financiers : Déléguataire transport, Région, Département - Charte développement durable</p>	<p>Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement</p>
---	---

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Poursuivre l'aménagements de pistes cyclables en ville (surtout sur les trajets domicile-travail	Action continue
Etude vélo en liaison avec la Région	2008
Equiper les services d'un pool de vélos électriques.	2008
Etudier la possibilité de mettre en place un système de vélo en libre service sur tout le territoire de la Communauté urbaine.	2009
Inciter les habitants à choisir un mode de déplacement propre (marche à pied, vélo, roller...)	Action continue

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

<p>Coût global de l'action : Aménagements de pistes cyclables : 1 800 000 € soit 300 000 € (150 000 € de crédits ordinaires en 2007). Etude vélo : 60 000 € Achat de vélos électriques pour les services : 10 000 €</p> <p>Contribution Communauté urbaine : Aménagements de pistes cyclables : 1 800 000 € soit 300 000 € Etude vélo : 30 000 € Achat de vélos électriques pour les services : 5 000 €</p> <p>Contribution respective des partenaires financiers : Etat – Région : Aménagements de pistes cyclables : 1 800 000 € soit 300 000 € Pistes cyclables : Région 50 000 € Etude vélo : Région 30 000 € Achat de vélos électriques pour les services : ADEME 5 000 €</p>

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Longueur du réseau de pistes cyclables
Indicateur de réalisation : Nombre de kilomètres de pistes cyclables construites
Indicateur de résultat : Evolution de la fréquentation des pistes cyclables
Indicateur d'impact : Evolution de la proportion des déplacements non émetteurs de gaz à effet de serre

AXE N° 6 : FAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG UNE AGGLOMERATION EXEMPLAIRE
AMBITION 14 : METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
ACTION N°40 : PERENNISER LA GOUVERNANCE DE L'AGENDA 21

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : La circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence national du Ministère de l'écologie et du développement durable précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des démarches de développement durable. LA Communauté urbaine souhaite comprendre par l'expérience et intégrer progressivement les cinq éléments déterminants précisés et conduire son Agenda 21 dans cet esprit. Ces éléments déterminants sont : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue

Objectif : Assurer la pérennité de l'Agenda 21 et le renouvellement du programme d'action au fur et à mesure de la réalisation des actions initialement programmées

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :
 Rappel des constats du diagnostic : La démarche d'Agenda 21 locale : une place et un rôle encore fragile à consolider. Pas d'indicateurs définis à ce jour et suivis. Mise en place d'un Agenda 21
 Rappel des propositions des Ateliers 21 : Évaluer l'efficience en matière de développement durable de la Communauté urbaine. Mettre en place des indicateurs. Communiquer sur les progrès réalisés par la Communauté urbaine.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les Directions
Partenaires logistiques et / ou financiers : Les partenaires	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Engagement dans une stratégie d'amélioration continue en actualisant les fiches actions au fur et à mesure de la réalisation ou de l'apparition d'éléments nouveaux.	Action continue
Maintien de la participation en continuant d'associer les acteurs du territoires à la mise en œuvre et à l'actualisation du programme d'action.	Action continue
Pérennisation de l'organisation du pilotage avec le renouvellement des coordonnateurs en cas de départ ou d'évolution des actions.	Action continue
Organisation de la déssectorialisation et de la transversalité des approches dans la conduite des projets.	Action continue
Mise en place d'une évaluation partagée avec la réalisation d'un outil de suivi de la performance environnementale de la Communauté urbaine.	Action continue

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne. Formation de tous les agents au développement durable 20 000 € dans le budget éducation environnement
Contribution Communauté urbaine : Fonctionnement interne. Formation de tous les agents au développement durable 10 000 € dans le budget éducation environnement
Contribution respective des partenaires financiers : Formation de tous les agents au développement durable 10 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Non défini à ce jour
Indicateur de réalisation : Nombre d'étapes mises en œuvre sur le nombre total d'étapes prévues
Indicateur de résultat : Non défini à ce jour
Indicateur d'impact : Non défini à ce jour

AXE N° 6 : FAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG UNE AGGLOMERATION EXEMPLAIRE
AMBITION 14 : METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
ACTION N°41 : FAVORISER LA TRANSVERSALITE ENTRE LES SERVICES

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : Assurer une meilleure transversalité et internalisation des pratiques du développement durable dans les services, en lien notamment avec les fiches actions.</p> <p>Objectif : Avoir une approche plus transversale de chaque dossier.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Des services encore cloisonnés Rappel des propositions des Ateliers 21 : Néant</p>
--

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Pôle administration et ressources	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission Environnement et toutes les directions
Partenaires logistiques et / ou financiers :	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Dans le principe de l'amélioration continue, organiser à posteriori en lien avec le contrôle de gestion, une évaluation des politiques publiques au regard du développement durable.	2008
Amélioration de la connaissance des missions et interventions des services les uns vis-à-vis des autres à définir suite à consultation des services.	Action continue de 2008 à 2012
Identification des éventuelles synergies entre services à définir suite à consultation des services.	Action continue de 2008 à 2012
Organisation d'événements permettant aux agents de mieux échanger sur leurs responsabilités et interventions à définir suite à consultation des services.	Action continue de 2008 à 2012

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne
Contribution Communauté urbaine : Fonctionnement interne
Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'événements destinés à favoriser la transversalité des services organisés en 2007
Indicateur de réalisation : Nombre d'événements et de dispositifs destinés à favoriser la transversalité des services mis en oeuvre depuis 2007
Indicateur de résultat : Perception annuelle de l'amélioration du fonctionnement des services entre eux : en amélioration, stable, en baisse (évaluation réalisée par le DGS ou au moyen d'une enquête d'opinion interne)
Indicateur d'impact : Non défini à ce jour

AXE N° 6 : FAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG UNE AGGLOMERATION EXEMPLAIRE
AMBITION 14 : METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
ACTION N°42 : DEVELOPPER LES DEMARCHES DE MANAGEMENT DANS LES DIRECTIONS APPROPRIEES (9 000, 14 000, 19 000 OU INTEGREES)

1. PRESENTATION DE L'ACTION

<p>Description de l'action : La Communauté urbaine a engagé des opérations de certification environnementales de ses activités (le service de l'assainissement est certifié ISO 14 001) ou de ses projets (la plupart des constructions envisagées auront le label « Haute qualité environnementale ». La Communauté urbaine souhaite aller plus loin dans ce sens et engager des démarches de management dans les directions appropriées (9 000, 14 000, 19 000 ou intégrées).</p> <p>Objectifs : Obtenir la certification d'un nombre croissant d'activités menées par la Communauté urbaine.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Rappel des constats du diagnostic : Le service assainissement certifié ISO 14001 en 2001. Rappel des propositions des Ateliers 21 : Évaluer l'efficacité en développement durable de la Communauté urbaine de Cherbourg</p>

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : QHS (ISO 9 000 et OSHAS 18 000), Mission Environnement (ISO 14 001)	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les Directions
Partenaires logistiques et / ou financiers :	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Identification des activités potentiellement concernées par une démarche de certification	2009
Mise en œuvre des démarches de certification et de renouvellement des certifications	2007 à 2012
Participation à la réflexion sur les « Eco-quartiers » ou « Quartiers durables » au niveau national et notamment celle engagée par l'Association des Communautés urbaines de France.	Action continue
Engagement d'une réflexion pour la mise en place de démarches environnementales dans la conception et la gestion des zones d'activités, pouvant déboucher sur une recherche de labellisation ou la certification de celles-ci.	2008

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Coût de la certification
Contribution Communauté urbaine :
Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'activités de la Communauté urbaine certifiées ou écolabellisées en 2007
Indicateur de réalisation : Nombre de démarches de certification mise en œuvre depuis 2007
Indicateur de résultat : Evolution du nombre d'activités de la Communauté urbaine certifiées ou écolabellisées
Indicateur d'impact : Part des dépenses d'activité de la Communauté urbaine bénéficiant d'une certification

AXE N° 6 : FAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG UNE AGGLOMERATION EXEMPLAIRE
AMBITION 14 : METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
ACTION N°43 : FAVORISER L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS ET DE GESTES ECOCITOYENS PAR LE PERSONNEL

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Consciente de la responsabilité de chacun dans le succès d'une politique de développement durable, la Communauté urbaine de Cherbourg a décidé de faire en sorte que chacun, personnel communautaire et élus, puisse identifier dans leur quotidien les leviers dont ils disposent pour mettre en œuvre le développement durable. La Communauté urbaine souhaite ainsi développer la connaissance des gestes à réaliser au quotidien et dans son travail en faveur de la planète.

Objectif : Aider chacun à s'engager individuellement pour le développement durable dans son quotidien et dans son travail

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :
 Rappel des constats du diagnostic : Une collectivité pionnière en matière d'environnement mais dont l'avance est à maintenir car très disputée à l'heure actuelle.
 Rappel des propositions des Ateliers 21 : Faire comprendre le développement durable de manière pragmatique pour déclencher l'adoption de comportements responsables.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les Directions
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Département	

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Réalisation d'un plan de réduction des impacts de la Communauté urbaine de Cherbourg sur l'environnement : Identification des solutions à mettre en place dans chaque activité de la Communauté urbaine de Cherbourg (volume et tri des déchets, économie d'eau, de papier, de fuel, part du papier recyclé, quantité de phytosanitaires utilisées, peintures écolabellisés).	2008
Mise en place d'un programme de formation permettant l'internalisation par chaque agent et élus des bonnes pratiques en matière de développement durable.	2008
Formation des personnels aux bonnes pratiques (conduite économique, comportement au bureau, utilisation des matériels, utilisation des produits,...).	2008 - 2012
Elaboration d'un guide des usagers des bonnes pratiques environnementale et de développement durable.	2009

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Guide à l'utilisateur (grille) 2 000 € Formations 15 000 €(formation énergie ATEnEE)
Contribution Communauté urbaine : Guide à l'utilisateur 1 000 € Formations 7 500 €
Contribution respective des partenaires financiers : Région, ADEME : Guide à l'utilisateur 1 000 € Formations 7 500 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées en 2007
Indicateur de réalisation : Nombre d'opérations de sensibilisation proposées depuis 2007
Indicateur de résultat : Part des agents et élus ayant suivi un module de sensibilisation adapté à leur compétences (chaque année avec évolution sur un période de 5 ans)
Indicateur d'impact : Evolution globale de la performance environnementale de la Communauté urbaine sur une période de 10 ans

AXE N° 6 : FAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG UNE AGGLOMERATION EXEMPLAIRE
AMBITION 14 : METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE
ACTION N°44 : METTRE EN PLACE UNE COMMANDE PUBLIQUE ECO-RESPONSABLE

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Par les montants qu'elle dépense chaque année dans l'achat de produits ou de service, la Communauté urbaine de Cherbourg dispose d'un véritable levier pour faire évoluer ses partenaires et prestataires vers une prise en compte accrue du développement durable. La Communauté urbaine compte se servir de cet outils pour diffuser les pratiques de développement durable le plus largement possible.

Objectifs : Intégrer, dans les marchés communautaires, des critères de choix des prestataires ou des clauses d'exécution des marchés prenant le développement durable en compte

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Une écoresponsabilité à structurer et développer

Rappel des propositions des Ateliers 21 : Insérer des données environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics. Faire rouler tous les véhicules de la Communauté urbaine de Cherbourg avec des biocarburants.

Lancer une étude sur les véhicules de la Communauté urbaine de Cherbourg

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Groupe marché et Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Toutes les Directions
--	--

Partenaires logistiques et / ou financiers :

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Mise en place d'une démarche d'achats publics durables portée par les services	Action continue
Dans le cadre du groupe de travail entre acheteurs de la Communauté urbaine intégration dans les marchés publics de la Communauté urbaine : - des éléments environnementaux qui seraient susceptibles d'y être intégrés ; des critères ou des clauses environnementaux dans les marchés publics.	2008

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Fonctionnement interne. Formation des agents concernés 10 000 € dans le budget éducation environnement

Contribution Communauté urbaine : Fonctionnement interne. Formation des agents concernés 5 000 € dans le budget éducation environnement

Contribution respective des partenaires financiers : Formation des agents concernés 5 000 €

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Part des marchés de la Communauté urbaine intégrant des critères et des clauses environnementales.

Indicateur de réalisation : Nombre de marchés concernés par l'intégration de critères et de clauses environnementales.

Indicateur de résultat : Evolution de la part des marchés intégrant des critères et des clauses environnementales.

Indicateur d'impact : Part des dépenses de la Communauté urbaine couvertes par la commande publique éco-responsable

AXE N° 6 : FAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG UNE AGGLOMERATION EXEMPLAIRE
AMBITION 15 : REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES HABITANTS
ACTION N°45 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA SENSIBILISATION A DESTINATION DES HABITANTS

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Poursuivre et amplifier la politique d'éducation à l'environnement définie en 2000 suite à l'étude du CPIE vallée de l'Orne qui en avait permis de cerner les champs et les contours d'intervention vers les publics cibles, et d'élargir cette politique au développement durable et de coordonner davantage les approches avec les autres partenaires, notamment ceux en lien avec le contrat de cohésion sociale. La connaissance des enjeux du développement durable et les thèmes de l'éco-citoyenneté, du civisme et d'autrui sont centraux dans cette action.

Objectif : Faire prendre conscience des conséquences de nos comportements sur l'environnement afin de responsabiliser chacun.

Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :

Rappel des constats du diagnostic : Bien que précurseur sur la sensibilisation au développement durable, la Communauté peine à accroître encore sa capacité de sensibilisation.

Rappel des propositions des Ateliers 21 : La volonté de renforcer l'éducation au développement durable et l'engagement individuel. La volonté que la sensibilisation ait un effet sur le comportement des adultes et des enfants en créant du sens à la notion de développement durable.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Mission Environnement	Directions de la Communauté urbaine associées : Pôle développement et solidarité, Direction de la propreté, du cycle de l'eau, des ressources humaines, de la Communication.
---	---

Partenaires logistiques et / ou financiers : Education nationale, structures d'éducation à l'environnement, CLDP, villes, bailleurs, Région, Département, charte de développement durable DDJS, Graine, MSA,...

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Etapes nécessaires à la réalisation de l'action	Echéancier de mise en œuvre
Identifier les projets des partenaires en matière de sensibilisation au développement durable et définir un programme de sensibilisation coordonné	2007 - 2008
Sensibilisation des élus et du personnel communautaire	2007 à 2013
Sensibilisation du « grand public » et des acteurs locaux : - rééditer les guides des gestes eco-citoyens au quotidien incluant l'approche relative à l'empreinte écologique. - organisation de campagne publicitaires événementielles.	2007 à 2013
Sensibilisation des publics des structures d'éducation à l'environnement - soutien financier : création d'outils pédagogiques, organisation d'expositions.	2007 à 2013
Sensibilisation des enfants des écoles : - soutien financier au projets citoyens, environnement et développement durable des écoles, intervention en classe, - financement d'outils pédagogiques en direction des enseignants. Rééditer les guides enseignant des gestes eco-citoyens au quotidien incluant l'approche relative à l'empreinte écologique.	2007 à 2013

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 78 000 €
Contribution Communauté urbaine : 78 000 €
Contribution respective des partenaires financiers : A définir en fonction de chaque opération

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'événements de sensibilisation au développement durable annuel (par type d'événement : expositions, interventions en classe) ?

Indicateur de réalisation : Nombre de dispositifs mis en œuvre pour favoriser la tenue d'événement de sensibilisation au développement durable ?

Indicateur de résultat : Evolution annuelle du nombre d'événements de sensibilisation au développement durable (par type d'événement)

Indicateur d'impact : Evolution sur 10 années de la consommation d'eau et de la production de déchets (par habitant), et évolution de la qualité de tri des déchets ménagers

Cinq éléments déterminants de la démarche :

stratégie d'amélioration continue

participation des acteurs

organisation du pilotage

transversalité des approches

évaluation



Communauté urbaine de Cherbourg

10, Place Napoléon - BP 808

50108 Cherbourg-Octeville Cedex

Téléphone : 02 33 08 26 00 - Télécopie : 02 33 93 82 04

www.cuc-cherbourg.fr

Avec le soutien financier de



A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Avec le soutien technique de

